



MICHEL paye son pot d'adieux !

Nous avons tous plus l'habitude de voir Michel un couteau à la main qu'avec une bouteille de Champagne ! Mais dans le cas qui nous intéresse, il y avait force majeure : le 3 juin dernier **Michel et Évelyne LUCET** ont en compagnie de leurs successeurs **Sylvain et Samuelle REGNAULT** offert aux portmortais un pot d'adieux mémorable et très fréquenté.

Un passage de témoin pas vraiment comme les autres... p.2-3

→ SOMMAIRE

Boucherie-charcuterie : de passionné à passionné	2-3
Édito	3
ALPM : Envie d' «échec et mat» ?	4
Manifestations Comité des Fêtes	5
Actus de l'Amicale	6
Communiqués associations	7
Fête du village	8-9
Des pigeons pas comme les autres	10-11
Goyon, Matignon et de la Motte	12-13
105 ^e congrès des sapeurs-pompiers de l'Eure	14
Vivre à la campagne	16
<i>Gazouillis : Le pinson</i>	17
Cimetière : Reprise de concessions	18
<i>La BD de CIRET</i>	18
Compte-rendus des conseils municipaux	19-25
Bilan 2009 - Budget 2010	20-21
Jeux & Solutions	26-27
À votre service	28

ÉCHEC ET MAT ?

L'ALPM vous présente sa
nouvelle section !



↘ PAGE 4

HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX

... mais gel des indemnités du maire et de ses adjoints.
Le conseil municipal a lors de ses délibérations du 6 avril
dernier décidé d'augmenter les impôts locaux de 1%.

↘ PAGE 19



TEXTE & PHOTOS ALAIN CLERFEUILLE

Ce n'est plus un scoop depuis longtemps et il nous faut maintenant prendre de nouvelles habitudes : nous n'allons plus chez LUCET mais chez REGNAULT. Pas de changements majeurs au premier abord : l'accueil est égal et la qualité au rendez-vous. Mais comment tout cela est-il arrivé ? Michel et Évelyne après le déménagement de leur commerce n'avaient pas forcément envisagé une suite telle que celle ci...

Dans l'esprit des Lucet, 2010 devait être une année « tournant » : après avoir assuré la pérennité de leur commerce en le déménageant et en le modernisant en 2008 - sans mise en conformité, l'ancienne boucherie aurait été vendue à perte - ils avaient prévu une mise en vente en fin d'année.

C'était sans compter la passion d'un jeune boucher pressécagnien (*du Val*). En effet, Sylvain Regnault, 34 ans, mari de Samuelle et père d'Alexia, Laurie, Valentin et Tom, boucher-charcutier depuis 17 ans n'avait qu'un rêve depuis des lustres : reprendre la boucherie de Port-Mort !

La détermination et la renommée de Sylvain - pour les Lucet, il n'était pas concevable de passer la main à « n'importe qui » - ont rapidement convaincu nos anciens commerçants et l'affaire fut rapidement conclue (hors tracasseries et décalages administratifs habituels...), même si ce ne fut pas sans une petite larme à l'œil... *Pas facile de quitter 30 années de complicité avec une population.*

Sa notoriété, Sylvain se l'est en particulier forgée en tant que responsable des boucheries de deux grandes surfaces aux Andelys et à St-Marcel où il régalaient déjà ses clients de ses pâtés, boudins et autres saucisses « faites main ».



La «tribu» Regnault : Sylvain, Samuelle, Tom, Laurie, Alexia et Valentin.

Pour Sylvain, l'aventure est « facile » : c'est son métier et son rêve, et l'abandon du « confort » des 35 heures ne lui fait pas peur d'autant plus qu'il est maintenant « chez lui ». Mais pour Samuelle, auparavant mère au foyer, qu'en est-il ?!

Parce que Samuelle doit désormais accueillir les clients pendant que Sylvain est en tournée dans le camion rouge et blanc si familier des habitants des communes voisines, perpétuant ainsi honorablement une tradition campagnarde de service que Michel perpétua déjà en 1979 avec un « type H ». Qu'à cela ne tienne, Samuelle s'y attache avec enthousiasme et détermination !

Sylvain, charcutier-traiteur avant-tout ? Au juger de la panoplie de produits « maison » qui peuple la vitrine, on comprend rapidement que notre nouvel artisan aime à « jouer » et à composer avec ses matières premières pour notre plus grand plaisir. ►



Le JPM en COULEURS !

C'est un vieux rêve !

Quoi de plus frustrant effectivement que de publier des photos, illustrations et autres logos sans couleur ! Grâce à une habile négociation, le conseil municipal a réussi à obtenir une très intéressante offre de service sans pour autant remettre en cause les finances de la commune (lire le compte rendu de conseil page 19). À nous la couleur donc, mais modérément pour commencer : pour ce numéro, seuls photos et logos sont colorisés. Mettre une maquette en couleurs nécessite réflexion et consultation ; je préfère donc temporiser plutôt que de vous livrer une version conçue à la « va-vite ». ■ A.C.



Une page des commerces pormortais a tourné : Michel passe le flambeau à Sylvain.

Derrière tout homme public se cache une femme.

Évelyne, comptable de formation, a été l'équipière de Michel pendant toutes ces années et a grandement contribué à la réputation du commerce. Sa participation active à la vie sociale de la commune en tant que membre, puis trésorière, du comité des fêtes remonte à 14 ans et perdure !



► Parmi les spécialités déjà remarquables, hors chipolatas natures ou aux herbes, merguez, et autres boudins noirs améliorés, citons les saucisses de canard, les pâtés de campagne, de foie, de canard, de lapin, le rôti de veau Orloff... Et il paraît que Sylvain a prévu un festival de surprises pour les fêtes de fin d'année !

Retraite bien méritée d'un côté et challenge de l'autre, les Lucet nous laissent un formidable souvenir et les Regnault nous présentent une bonne transmission de la tradition du goût. **Décidément le commerce pormortais se porte très bien !**

l'Édito par *Guillemette Alquier*

Ce journal est notre premier numéro en couleurs. Il bénéficie de l'arrivée d'une photocopieuse couleurs et plus performante avec un coût minime, décidée par le conseil municipal.

Les vacances d'été se terminent bientôt et il faut déjà penser à la rentrée. Les enfants vont retrouver l'école. Espérons que celle-ci conservera ses deux classes de maternelle, malgré la baisse des effectifs. Quoiqu'il en soit nous vous proposons dans cette édition quelques conseils pour nos chères têtes blondes, à vélo ou quand ils portent leurs cartables. La sécurité de celles-ci et leur bien être sont essentiels. En ce qui concerne la sécurité des usagers aux abords de l'école, le Conseil Général propose des aménagements sur le stationnement qui devraient être opérationnels pour la rentrée. Ils permettront d'améliorer les conditions du dépôt des enfants à l'école et de réduire encore la vitesse aux abords du feu.

La rentrée pour le conseil municipal sera chargée : démarrage du Plan Local d'Urbanisme, mise en place des appels d'offre pour les travaux prévus au budget, adoption du plan accessibilité voirie. Nous aurons l'occasion de développer ces projets dans nos prochains journaux au fur et à mesure de leurs réalisations.



À NOTER
CHANGEMENT D'HORAIRE
Ouverture à 15H l'après midi



Pormortais, habitants et commerçants des communes voisines, amis se sont pressés dans l'arrière cour de la boucherie pour cette journée mémorable et ainsi saluer plus de 30 années d'exercice et de services dans notre commune.

L'ALPM VOUS PROPOSE UNE NOUVELLE ACTIVITÉ

Envie d'ÉCHEC & MAT ?



Vous êtes passionnés d'échecs ? Vous avez toujours eu envie de jouer comme Gary KASPAROV ? Vous avez simplement envie de découvrir la richesse et la diversité d'un jeu passionnant, vieux de plus de 600 ans ?

N'hésitez plus, rejoignez vite la section ECHECS de l'ALPM pour partager ensemble cette passion.

En compagnie d'un joueur d'échecs passionné (plus de 40 ans d'expérience), vous pourrez découvrir et vous perfectionner en toute convivialité. Des tournois internes et externes seront également mis en place tout au long de la saison.

Trois ateliers seront proposés et ouverts à tous chaque semaine :

- le lundi de 18h00 à 19h30
- le mercredi de 14h00 à 15h30
- le jeudi de 18h30 à 20h00

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Frédéric LUCAS au 06 79 07 49 23.

Un peu d'histoire ...

Le jeu, introduit dans le Sud de l'Europe à partir du X^{ème} siècle, est vraisemblablement issu du *chaturanga*, un jeu très similaire datant du VI^{ème} siècle et originaire d'Inde. Les règles actuelles ont été fixées à partir de la fin du XV^{ème} siècle.

Le jeu d'échecs est l'un des jeux de réflexion les plus populaires au monde. Il est pratiqué par des millions de gens sous de multiples formes : en famille, dans les lieux publics, en club, en tournoi, par correspondance, contre des machines spécialisées, sur Internet, tant au niveau amateur que professionnel.

En France, on le surnomme « le roi des jeux » ou encore « le noble jeu ».

Le jeu d'échecs oppose deux joueurs de part et d'autre d'un plateau ou tablier appelé échiquier, composé de 64 cases claires et sombres, nommées les cases blanches et les cases noires. Les 2 participants jouent à tour de rôle en déplaçant l'une de leurs seize pièces (ou deux pièces en cas de roque), claires pour le camp des blancs, sombres pour le clan des noirs. Chaque joueurs possède au départ un roi, une dame, deux tours, deux fous, deux cavaliers et huit pions.



Le but du jeu est d'infliger à son adversaire un échec et mat, une situation dans laquelle le roi d'un joueur est en prise sans qu'il soit possible d'y remédier.



SECTION GYM SÉNIORS

C'est un groupe presque au complet qui a fêté la clôture de la Saison Gymnique Séniors à l'Auberge des Pêcheurs.

Dans une ambiance très conviviale les « jeunes sportifs » ont pu déguster un excellent repas et prendre le temps de discuter à bâtons rompus.

Tous attendent avec impatience le mois de septembre pour à nouveau entretenir leur forme et faire connaissance avec d'autres adeptes du bien-être dans la bonne humeur.



ALPM

> Dimanche 5 septembre



FOIRE-À-TOUT



Alain Clerfeuille

Renseignements / Inscriptions :
 Françoise LABIGNE 02 32 52 98 58
 Évelyne LUCET 02 77 19 62 36

EXPOSITION DE PEINTURES

Maison de Village de 10 h à 17 h.



Renseignements / Inscription
 Lucien CAILLOT 02 32 52 09 61

> Dimanche 14 novembre

LOTO

ANIMÉ PAR LÉNA & PACO

Nombreux lots

TV LCD 82cm, sèche-linge, cafetière Tassimo®, cadre photo numérique, lot de linge de maison, GPS, chaine hi-fi, appareil photo numérique, caddie garni, etc..

Tarifs

1 carton 3 € • 9 cartons 20 € • 11 cartons 25 €
 La plaque de 12 cartons plus 1 horoscope 30 €

Un carton offert à chaque participant !

Ouverture des portes : 12h30

Début des jeux : 14h30

Réservation conseillée

06 74 52 93 15 ou 06 07 78 30 60



© Droits réservés

LES ACTUS DE L'AMICALE...AACSPM



➤ BUFFET CAMPAGNARD - 20 MARS

Nous étions 60 personnes pour ce traditionnel repas amical confectionné en grande partie par des membres de l'association. Nous nous sommes bien régalés et avons bien dansé sur la musique de l'orchestre «Paris Guinguette».



➤ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Notre message souligne le caractère symbolique de la date du 8 mai 1945 qui marque la victoire de la paix et en appelle à la jeunesse pour prendre en main l'avenir du pays qui est aussi celui de la planète et de l'humanité. Des enfants de l'école de Port-Mort, accompagnés de leur directrice M^{me} Lacaille ont ensuite chanté notre hymne national «La Marseillaise». Bravo les enfants et merci à M^{me} Lacaille et aux parents pour leur participation.



➤ BARBECUE AU «CLUB HOUSE» - 11 JUIN

Bonne réussite pour notre barbecue de plein air dans la forêt toute proche de Port-Mort, et par chance nous avons bénéficié d'un temps merveilleux, ni trop chaud ni trop froid. Nous étions 50 personnes pour déguster diverses saucisses et merguez grillées comme il se doit par nos amis «Dédé» et «Raymond» alias «Mickey» et «Gavril». Ensuite, nous avons eu d'excellentes grillades de poulet et côtes de porc provenant de la boucherie Lucet devenue maintenant la boucherie Regnault que nous accueillons avec un grand plaisir. Cette après-midi festive s'est terminée avec un très bon gâteau confectionné par la «Baguette Magique» de Port-Mort.

➤ LES «HORTILLONNAGES» - 18 JUIN

Nous étions 31 pour profiter de cette journée agréable qui comportait la découverte en bateau des «hortillonages» d'Amiens. Il a été possible aussi de visiter la splendide cathédrale Notre Dame

d'Amiens, exceptionnel édifice gothique du 13^{ème} siècle qui se trouve à proximité des Hortillonages.



➤ ...ET LA SUITE DU PROGRAMME 2010

• **Foire-à-tout, dimanche 5 septembre** : Nous serons présents à cette FAT avec comme d'habitude notre chamboule tout et notre panier garni et bien entendu nous proposerons les divers objets en notre possession, donnés par les membres de notre amicale.

• **Exposition de l'ONAC, les samedi 16 et dimanche 17 octobre** (10-12h et 14-16h) - Maison de village

Dans le cadre des actions de valorisation de la mémoire des conflits contemporains, nous proposons en association avec l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) les expositions suivantes :

-La grande guerre et l'histoire du bleuet de France
-Les as de l'aviation dans la grande guerre.

Nous ferons le point en septembre sur cette exposition qui s'avère très intéressante.

• **Repas amical, dimanche 24 octobre, 12h** - Maison de village : Pour cette journée nous proposons un coq au vin pour le repas et musique bien entendu !

• **Cérémonie du jeudi 11 novembre** : Cette cérémonie se déroulera selon le planning habituel.

• **Repas à l'Auberge des Pêcheurs, vendredi 12 novembre** : Notre traditionnel repas amical à l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort. Le menu proposé par l'auberge n'est pas encore défini mais pas de soucis celui ci sera conforme à la bonne réputation de l'établissement.

• **Choucroute, dimanche 12 décembre, 12h** - Maison de village : Nous terminons l'année avec une bonne choucroute royale et accompagnement musical, comme d'habitude.

■ MICHEL MARTINOVITCH





AACSPM

DÉCÈS D'UN MEMBRE DE NOTRE AMICALE

Danièle Lantoine qui faisait partie de notre bureau depuis plusieurs années, nous a quittés début mai 2010 suite à une maladie qu'elle avait depuis plusieurs années. Danièle avait 64 ans, elle était une personne très attachante, amie de tous et qui s'est beaucoup investie dans notre Amicale. Elle était au service de tous, nos regrets sont immenses. Au nom de vous tous de l'amicale, nous avons présenté nos plus sincères condoléances à sa famille, en particulier à Bernard, son époux et à sa sœur jumelle Annie que vous connaissez bien. Nous éprouvons tous une grande tristesse et son souvenir restera longtemps parmi nous.

ADIEU Danièle repose en paix !



ALPM

VOL À LA BIBLIOTHÈQUE

Nous rappelons que LA BIBLIOTHÈQUE EST GRATUITE POUR LES JEUNES, et qu'IL N'EST DONC PAS NÉCESSAIRE DE VENIR Y SUBTILISER DES LIVRES.

En effet, probablement pendant les vacances de Pâques, certains se sont permis de se servir : l'ensemble de la collection de BD japonaise ou encore «Manga» a disparu. Le carnet de pointage des emprunts également (???)

Nous supposons ne pas avoir à rappeler que la bibliothèque est gérée par les bénévoles de l'ALPM et que ceux-ci se donnent du mal pour, avec peu de moyens, réunir le maximum d'ouvrages et de nouveautés. Et au-delà de ceci, c'est pénaliser les autres jeunes que de les priver de ces BD.

Alors nous lançons un appel à nos mystérieux visiteurs, si ils lisaient ces quelques lignes : **afin de reconnaître le mérite du travail accompli à la bibliothèque, peut-être aurez-vous la sympathie de déposer ces livres dans la boîte aux lettres, une fois lus ?**



NOUVEAU

MOBICOIFF

Fanny Hennoch
vous coiffe tous et votre famille à domicile
à partir du mois de septembre 2010

Elle vous propose pour une rentrée en beauté :
Coupes tendances
Techniques : couleurs, balayages, balayages californiens, balayages bi couleur, permanentes...
Spécialités pour cérémonies : chignons et maquillages

Sur RDV au **06 23 45 03 44**



© Drollis réservés

ET TON CARTABLE, COMMENT LE PORTES-TU ?

Tous les écoliers de France et de Navarre ont un cartable, que ce soit un véritable cartable ou un sac à dos en faisant office. La colonne vertébrale de nos chères têtes blondes est ainsi pas mal sollicitée. Bien sûr le poids du cartable n'est pas responsable de tous les problèmes de dos, mais il peut les aggraver. Aussi est-il sans doute utile de rappeler deux ou trois principes pour porter facilement livres et cahiers :

- Il faut plier les deux genoux lorsqu'on prend ou pose son sac.
- Le sac doit être porté avec ses deux bandoulières aux épaules, bien ajustées. Surtout pas sur une seule épaule.
- Les livres les plus lourds doivent être placés au centre du dos pour répartir au mieux la charge.
- A vélo pour ne pas avoir mal au dos et pour avoir la charge sur un point bas et ainsi garder la stabilité à vélo, il faut mettre le cartable sur le porte bagage. Ceci évite aussi de charger le poids sur le guidon et d'être déstabilisé lors des manœuvres. ■ G.A.



INFORMATIONS du SERVICE DEPARTEMENTAL de L'ONAC de l'EURE

La solidarité de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) envers ses ressortissants se concrétise entre autres, par une participation aux dépenses d'aide ménagère et aux frais d'abonnement au service de Télésécurité.

AIDE MENAGÈRE : Vous bénéficiez de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) du conseil général et vous faites intervenir l'aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R) pour votre service d'aide ménagère à domicile : le service départemental de l'Eure de l'O.N.A.C., prend en charge partiellement la somme vous restant devoir à cet organisme.

TÉLÉSECURITÉ : La mise en place d'un service de Télésécurité, susceptible d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile de ses ressortissants, constitue une préoccupation pour l'ONAC. En partenariat avec la mutualité sociale agricole (MSA), le service départemental de l'Eure de l'ONAC participe mensuellement à la prise en charge de l'abonnement à ce service.

Pour de plus amples renseignements sur ce service de veille et d'écoute disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 :

• **PRÉSENCE VERTE HAUTE NORMANDIE - MSA**
32 rue Politzer
27036 EVREUX CEDEX
Tél : 02 32 23 42 90

Pour tout renseignement complémentaire :

• **ONAC de l'EURE**
6 boulevard Georges Chauvin-BP444
27004 EVREUX CEDEX
Tél : 02 32 38 14 18
> <http://www.onac-vg.fr/>



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



QUAND UN VILLAGE SE RÉUNIT !

PHOTOS ALAIN CLERFEUILLE

Une mosaïque d'éclats de plaisir.

19 juin 2010 | Soirée Paëlla | 120 couverts



**La
Vraie Paëlla**

préparée en direct
avec bonne humeur et
concentration par Xavier
et Véronique.



DEUX COLOMBOPHILES PORMORTAIS NOUS ACCUEILLENT DANS LEURS COLOMBIERS



Des pigeons pas comme les autres...

Deux habitants de notre village possèdent des colombiers et ont bien voulu nous ouvrir leurs portes et nous faire découvrir leur passion. M. Mascaras élève des pigeons voyageurs depuis 1984 à Port-Mort et M. Houssais a un colombier depuis 2003. Ils ont chacun une bonne centaine de pigeons.

TEXTE & PHOTOS GUILLEMETTE ALQUIER

LE PIGEON VOYAGEUR | Ce qui frappe lorsque l'on voit les pigeons c'est leur beauté. Rien à voir avec les «pigeons des rues». Il s'agit d'athlètes choyés, dorlotés et entraînés qui ont un plumage brillant et magnifique. Il ne faut pas oublier que le pigeon voyageur est une race de pigeons sélectionnés par l'homme pour leur endurance, leur attachement à leur colombier (facteur essentiel pour la rapidité de retour au nid dans les concours), rien à voir donc avec le «pigeon de nos villages».

Il existe différents coloris : les rouges, les bleus, les noirs, les blancs, les écaillés (roux, bleus ou noirs) et les mâcots (écaillés bleus ou noirs à couteaux blancs), pour moi les plus beaux. Les pigeons voyageurs sont bagués dès leur naissance avec une bague numérotée qui correspond à un titre de propriété.

UN VÉRITABLE ATHLÈTE | M. Mascaras, explique la nécessité de soins journaliers, le suivi des jeunes, le nettoyage... Son pigeonnier dispose en plus de l'espace pour les petits et les jeunes, d'un espace pour les veufs (voir plus loin). Chaque pigeon a une place attirée, pas question de la laisser à un autre, son sens de la propriété est très fort ! Rien n'est laissé au hasard, il faut garantir la bonne santé des animaux par une grande propreté des lieux et une bonne hygiène de vie des occupants.

Pour ce faire l'alimentation est très étudiée. Ils mangent des graines en mélanges étudiés bien entendu, mais aussi des légumes verts (salades chez M. Mascaras), des petits graviers pour le broyage des graines, du sel. Des compléments vitaminés sont donnés pour garantir la parfaite santé des volatiles. M. Houssais par exemple leur donne le lundi du vinaigre de cidre, le mardi un désinfectant, le mercredi de l'huile d'ail et de la levure de bière, le jeudi de l'eau claire, le vendredi des vitamines. Au retour des concours ils ont droit à des tisanes.

Les pigeons sont donc de véritables sportifs sélectionnés, soignés et nourris avec attention. Il leur faut la carrure pour parcourir 800 km dans la journée. Ils volent à 50 km/h par vent de face et jusqu'à 120 km/h par vent arrière.

LES CONCOURS | Car à quoi servirait tout ce travail sans les concours ? Pour participer, il faut entraîner. Les pigeons sont donc lâchés dès l'âge de 3 mois à petites distances d'abord pour qu'ils repèrent les alentours du pigeonnier. Ces pigeons reviennent toujours se poser sur leur pigeonnier, ils ne se posent pratiquement jamais ailleurs. Il faut également les habituer au panier dans lequel ils seront transportés lors des concours. Ils doivent également apprendre à boire dans le récipient prévu à cet effet dans le panier pendant le transport. En effet, s'ils ne boivent pas pendant ce transport, leur premier réflexe une fois lâchés sera d'aller s'abreuver au lieu de s'engager tout de suite dans le vol de retour perdant ainsi de précieuses minutes.

Il existe des concours de fond (de 500 à 1 200 km), de vitesse (jusqu'à 200 km) et de demi-fond (jusqu'à 500 km). Il faut sélectionner le bon pigeon par rapport au type de concours et lui prodiguer la nourriture adéquate.

Il existe des astuces pour motiver les pigeons à revenir le plus vite possible au pigeonnier. Le jeu consiste à faire participer une femelle au moment où les petits vont naître. Elle n'a alors qu'une hâte c'est de rentrer. Il faut dans ce cas calculer les dates de ponte avec les dates de concours. Une autre tactique consiste au «veuvage» et ses nombreuses variantes, au célibat ou à la jalousie. Le «veuf» est séparé artificiellement de sa femelle (mais dans certaines conditions bien spécifiques) et n'a qu'une idée la retrouver. M. Mascaras pratique comme bien d'autres colombophiles ces techniques qui motivent grandement le pigeon, animal qui tient à sa femelle et lui est fidèle.

Les pigeons sont acheminés vers les lieux de départ des concours par camion. Le ramassage a lieu dans le local de l'association colombophile du secteur (Les Andelys ou St Marcel). Les pigeons y reçoivent une deuxième bague en caoutchouc qui porte un numéro pour les concours.

Elle permettra de lire l'heure d'arrivée au pigeonnier au moyen d'un «constateur». C'est un appareil avec une horloge intégrée. Tous les constateurs sont mis à la même heure et plombés au moment du départ en camion. Au retour du pigeon au colombier,

Petite histoire du pigeon voyageur

> Depuis la plus haute antiquité, le pigeon voyageur est utilisé comme messenger pour le commerce ou en temps de guerre. Ainsi les égyptiens, les perses, les chinois ou les grecs, leur construisirent de grands pigeonniers, ceux des romains contenaient jusqu'à 5 000 pigeons !

Charlemagne réserve aux nobles la possibilité d'avoir un pigeonnier. Ce n'est qu'avec la révolution que ce privilège est aboli. Il fleurit alors bon nombre de pigeonniers un peu partout. Ils avaient souvent alors un but alimentaire, le pigeon constituait une viande bon marché. Mais très vite vers 1800 s'organisent, par goût du jeu, des concours en Belgique et dans le Nord de la France. Ceci conduira à une sélection de pigeons voyageurs performants.

Pendant la guerre de 1870, des pigeons portaient en province les nouvelles de Paris assiégé. Les messages étaient miniaturisés par un procédé mis au point par le photographe Dragon. C'est ainsi que 115 000 dépêches officielles et plus de 1 000 000 de dépêches privées furent acheminées par la voie des airs ! Pendant la guerre de 14-18 et celle de 1945, les pigeons voyageurs furent utilisés. L'armée possède d'ailleurs encore un pigeonnier.

La marine n'a pas été en reste puisque les corsaires embarquaient des pigeons voyageurs. Ils les emmenaient sur une barque de reconnaissance au large et dès qu'un navire ennemi était repéré, on les lâchait. Les pigeons indiquaient en tournant pour s'orienter la position du bateau à attaquer.

Sources : <http://www.colombophiliefr.com/pages/historique.htm>
<http://www.pigeon-voyageur.net/>

on introduit la bague dans l'appareil et il s'imprime sur papier l'heure exacte d'arrivée. Est vérifiée l'identité du pigeon correspondant à la bague et calculée ensuite la vitesse des pigeons et le classement puisque chaque colombier est à une distance différente du point de départ. Il existe un système plus moderne avec lecture par puce électronique. L'appareil est placé à l'entrée du pigeonnier et la lecture se fait à l'arrivée du pigeon sur la planche. Avantage : il n'y a pas besoin d'être présent pour récupérer le pigeon et mettre la bague dans le constateur. À noter qu'il existe des contrôles antidopage !

Lorsque les pigeons sont lâchés tous ensemble, il faut à notre animal rentrer le plus vite possible et ne pas se faire embarquer dans un groupe qui prend une autre direction (beaucoup de pigeons rejoignent la Belgique, pays de référence en matière de pigeon voyageur). Certains se perdent ainsi. Ils reviennent parfois longtemps après. M. Houssais en a vu revenir un après un an d'absence. Il est rentré récupérer sa place houpillant le nouveau locataire qui l'avait prise.

Il existe de nombreux concours. En France, nos deux pormortais participent à ceux de Pau, Limoges, Marmande, Perpignan, Orléans, Tours etc.. Il y a aussi de grands concours internationaux comme celui de Barcelone, un des plus connus. Une femelle de M. Mascaras est arrivée 3^{ème} en fédéral de Perpignan.

Un pigeon champion dans les concours aura une grande valeur marchande. 200 € est un prix relativement fréquent pour un bon pigeon. Bien sûr pour certains le prix s'envole et un pigeon s'est même négocié 150 000 €. Dans ces cas les japonais sont les principaux acheteurs. Heureusement, point n'est forcément besoin de posséder un tel champion pour s'adonner aux plaisirs de l'élevage du pigeon voyageur. Les attendre et les voir revenir de Tours par exemple à une moyenne de 96 km/h est une belle satisfaction.

Ils s'orientent à la boussole ?

> Si les hommes ont remarqué et utilisé la faculté des pigeons voyageurs à revenir vers leur pigeonnier, on peut se demander comment ils y parviennent. Plusieurs hypothèses ont été formulées. La plus plausible donne à la vision un rôle fondamental : le pigeon regarde l'emplacement du soleil pour s'orienter ; il posséderait une horloge biologique qui lui permettrait de rectifier le mouvement du soleil et de se servir de l'azimut de celui-ci comme d'une boussole. Dans les derniers kilomètres, il utilise des repaires visuels du terrain pour regagner son colombier (d'où l'importance des premiers lâchers).

Par ailleurs, il n'existe aucune preuve formelle que le pigeon utilise son sens magnétique pour se diriger. Ce sens existe malgré tout bel et bien chez les oiseaux et son utilisation a été prouvée chez le rouge-gorge par exemple.

Ils ont également tendance à suivre les rivages côtiers, ils ne volent donc pas toujours en ligne droite.



La commune a la chance d'avoir deux passionnés, et leurs pigeons nous offrent le spectacle de leurs tournoiments autour des pigeonniers. Regarder les, c'est un régal. Cette passion entre dans la lignée d'une vieille tradition, qu'il faut garder, même à l'heure de l'ADSL, car elle intègre une relation de l'homme à l'animal qui fait bien défaut à la technique. ■

« Vaillant » le pigeon soldat décoré

> Les pigeons-héros de la guerre de 1914 ont leur monument, érigé près de l'entrée de la citadelle fortifiée de Lille, à l'entrée du Champ de Mars. Rendant des services à l'armée, certains ont été décorés comme des soldats. Ce fut le cas du célèbre Vaillant (matricule 787.15), dernier pigeon du fort de Vaux, lâché le 4 juin 1916 à 11h30 pour apporter à Verdun un ultime message du Commandant Raynal. « Nous tenons toujours, mais nous subissons une attaque par les gaz et les fumées très dangereuses. Il y a urgence à nous dégager. Faites-nous donner de suite toute communication optique par Souville, qui ne répond pas à nos appels. C'est mon dernier pigeon. Signé : Raynal. »

Ce pigeon a été cité à l'ordre de la Nation :

« Malgré les difficultés énormes résultant d'une intense fumée et d'une émission abondante de gaz, a accompli la mission dont l'avait chargé le commandant Raynal, unique moyen de communication de l'héroïque défenseur du fort de Vaux, a transmis les derniers renseignements qui aient été reçus de cet officier fortement intoxiqué, est arrivé mourant au colombier. »

Vaillant s'en est tiré et il vivra encore quelques années.



Goyon, Matignon et

PAR CHRISTIAN LORDI

Dans le journal de Port-Mort n° 36 d'avril 2006, je vous parlais, en aparté du quartier d'antan « La Hageritte », de la famille de Matignon, dont les membres ont été seigneurs du fief de la Motte (actuellement emplacement du château). Famille originaire de Bretagne unie par alliance à la famille de la Motte Goyon ou de la Roche Goyon, nous retrouvons ici l'origine de nom du fief de la Motte. Je vous propose de découvrir les origines de cette famille « Goyon-Matignon » originaire de Bretagne dans les Côtes d'Armor entre le cap Fréhel et la ville de Saint-Malo.

La Maison de Goyon est une ancienne famille bretonne et normande. Le premier Goyon (ou Gouyon) connu participe à la lutte contre les Normands avec Barbetorte en 937 et fait bâtir la forteresse de la Roche Goyon, plus connue aujourd'hui sous le nom de Fort La Latte (commune de Fréhel). C'est vers 1209 que se forme la souche des Goyon de Matignon, par le mariage de Lucie, dame de Matignon avec Etienne Goyon.

Cette souche donna à la France, sous l'Ancien Régime plusieurs maréchaux de France et évêques (Condom, Coutances, Lisieux). Sires de Matignon, comte de Torigni et de Gacé, barons de Saint-Lô, les Matignon accédèrent en 1731 au trône de Monaco à la suite du mariage de Jacques de Goyon de Matignon (1689-1751) avec Louise-Hippolyte de Monaco (1697-1731), fille aînée et héritière d'Antoine II (1661-1731), prince souverain de Monaco.

Lorsque le prince de Monaco Antoine II retient le nom de Jacques de Matignon, les domaines de Matignon s'étendent sur Saint-Lô, Granville, Cherbourg, les îles Chausey entre autres. Louis XIV s'était montré favorable à ce digne choix ; il avait même accepté de transférer sur ce comte de Torigni le duché de Valentinois et la qualité de pair de France. Antoine I^{er} était soulagé. L'immense fortune des Matignon et l'agrément royal, jusque dans des dispositions rares et complémentaires, lui apportaient un réconfort précieux. Pendant plusieurs mois, il avait demandé le secret à son futur gendre. La famille de Lorraine, répétait le prince, ne devait pas être tenue au courant de ces préliminaires. Tout pourrait échouer... Or, ce que ne savait pas le prince - et qu'il était le seul à ignorer - était que le choix du jeune Matignon résultait d'une aimable conspiration de sa belle-famille. Avec la complicité du maréchal de Villeroy, Marie de Lorraine et les siens faisaient semblant de ne rien connaître. Ils dirigeaient la manœuvre et le prince de Monaco pensait être le Machiavel de cette histoire. Il

n'en était que le dupe mais l'essentiel était fait : Louise-Hippolyte allait, enfin, pouvoir être mariée et de la meilleure façon. Il s'était même produit un événement incroyable : la jeune fille était d'accord.

La maison de Goyon se maintint sur le trône monégasque jusqu'en 1949, date de la mort du prince Louis II de Monaco (1870-1949), qui mourut sans postérité légitime mais en laissant une fille naturelle, Charlotte (1898-1977), qui se maria avec Pierre de Polignac (1895-1964), dont elle eut un fils, Rainier (né en 1923) qui devint en 1949 le prince souverain Rainier III de Monaco, sa mère ayant renoncé à ses droits en 1944. Depuis 1949, c'est donc la maison de Chalençon de Polignac qui a pris en main la petite principauté.



Surplombant la baie de St-Malo, le château de la Roche-Goyon, devenu Fort-La-Latte, fut érigé lors de la guerre de succession de Bretagne au XIV^{ème} siècle, sur la base féodale du fortin construit vers 931 par la famille de la Motte Goyon.

Les fiefs français (duché de Valentinois, etc.) de la maison de Goyon n'ont pu (en l'absence de mariage) se transmettre à la fille naturelle du prince Louis II, ce qui n'empêcha pas le père (Albert I^{er} de Monaco) de ce dernier de titrer irrégulièrement sa petite-fille Charlotte duchesse de Valentinois en 1919.

Matignon est aussi un nom régulièrement employé de nos jours, résidence du premier ministre, la famille Goyon Matignon est aussi à l'origine du nom qu'il porte. C'est Jacques de Goyon de Matignon qui donna son nom à l'hôtel Matignon.

C'est le 30 septembre 1719, que l'on peut dater la naissance de l'hôtel Matignon, à Paris. En effet, son propriétaire de l'époque, le prince de Tingry, maréchal de France, fait appel à Jean Courtonne pour construire l'édifice. Le coût élevé des travaux oblige le prince à vendre le domaine à Jacques Goyon, seigneur de Matignon, qui prend en charge l'achèvement des travaux jusqu'en 1725.



L'entrée de Fort-la-Latte, vue du donjon. Fort de défense côtière magnifiquement entretenu, il en subsiste les remparts, les tours, les courtines et les ponts-levis.



Seule l'aile gauche du château des Matignon à Torigni-sur-Vire (50) subsiste. C'est aujourd'hui la mairie de la ville.

de la Motte



© Droits réservés



Le château de la Motte à Acqueville (14) construit par Nicolas Grimoult, alors propriétaire du fief de la Motte à Port-Mort, est un bel exemple du début de l'architecture classique française.

Après ce bref point d'anecdotes historiques, qui nous montre l'importance de cette famille sur plusieurs siècles d'histoire, je vous propose un retour touristique dans l'histoire qui a lié longtemps notre village de Port-Mort avec des seigneurs de Bretagne.

C'est donc vers 931 que la famille de la Motte Goyon érige les bases d'un château féodal sur un piton rocheux à proximité de la paroisse de Plévénon, voisine de celle de Matignon dans les Côtes d'Armor : un donjon en bois pour surveiller les allées et venues des Normands et les repousser, le site surplombant la baie de Saint-Malo.

La Roche-Goyon, premier nom du château, fut édifée au XIV^{ème} siècle lors de la Guerre de Succession de Bretagne (1341-1364). Il prit ensuite le nom de Fort-La-Latte. Première défense terrestre défiant l'invasisseur venant de la mer, bien planté sur une pointe rocheuse qui a vu toutes les tempêtes, le fort La Latte brave hommes et éléments depuis le 13^{ème} siècle.

Ce château-fort traversa les années avec plus ou moins d'infortune et fut classé Monument Historique en 1925. En 1931, M. et M^{me} Joüon de Longrais s'en portèrent acquéreurs, le château rencontrait ses sauveurs. Aujourd'hui, le château est dans les mains d'une nouvelle génération qui l'a reçu en bon état et ne ménage pas ses efforts pour continuer l'œuvre entreprise.

Pour découvrir plus en détail son histoire et par la même occasion le lieu de tournage d'un célèbre film de 1957 qui a fait



Même si aucun document n'atteste du nom du donneur d'ordre ni de la date de construction exacte, le château de Port-Mort, a vraisemblablement été édifié au XVII^e, et il n'est pas impossible que Grimoult, propriétaire du fief de la Motte dans lequel il se situe, en ait été l'initiateur.

le tour du monde, j'ai cité «Les Vikings» de Richard Fleisher avec Tony Curtis et Kirk Douglas, je vous propose faire une petite escapade touristique dans cette belle région qu'est la Bretagne. Vous pourrez ainsi encourager ses nouveaux «châtelains» qui le maintiennent en vie.

Vous pouvez y accéder par deux voies différentes : en venant de Saint-Cast, vous poursuivrez le chemin de randonnée qui, de Port-à-la-Duc jusqu'au fort, vous permettra de longer la baie de la Fresnaye en passant par les petits ports que sont Port Nieux et Port Saint-Géran. A quelques centaines de mètres, au passage de la Pointe de la Sierge, vous découvrirez alors la forteresse. En venant de l'intérieur du pays et pénétrant dans le petit parc voisinant l'aire de stationnement aménagé pour les visiteurs, vous y accéderez par un chemin de terre ponctué en son sommet par le «Doigt de Gargantua». Ce menhir levé garde l'entrée d'un lieu privilégié : les landes sauvages menant le randonneur jusqu'au cap Fréhel.

Protégé de la mer par des falaises abruptes, et de la terre par deux pont-levis, il a gardé l'essentiel de son architecture d'origine, même si les occupations successives qu'il a connues l'ont régulièrement dégradé. Le second pont-levis, visible ci-dessous, a été construit au bout d'une petite esplanade, aujourd'hui fleurie, qui constituait une première défense à découvrir.



Christian Lordi

Protégé des attaques terrestres par deux ponts-levis et navales par des falaises abruptes et de hauts remparts, Fort La Latte brave hommes et éléments depuis le 13^{ème} siècle.

Visite d'un jour, ou si vous désirez un parcours un peu plus long pour suivre les traces des Goyon Matignon De la Motte, vous pouvez sur la route vous arrêter à Torigni-sur-Vire située dans le département de la Manche. Anciennement «Thorigny», elle a été le fief de la famille de Matignon dont il demeure l'aile sud du château du XVI^e siècle, restaurée après les bombardements du 12 juin 1944 qui détruisirent les deux tiers de la commune.

Un peu plus loin sur la route, un petit arrêt à Acqueville dans le Calvados au château de la Motte. La demeure du XVII^e, construite entre 1598 et 1614 par Nicolas Grimoult, seigneur de la Motte, conseiller au parlement de Rouen et propriétaire à la même époque du fief de la Motte à Port-Mort. Cette demeure est remarquable par l'harmonie de ses proportions, exemple du début de l'architecture classique française. Vous y trouverez un petit air de ressemblance avec le château de Port-Mort, étrange non ?

Son parc et ses jardins accessibles au public sont plantés d'essences diverses, de haies de charmilles taillées, de topiaires d'ifs et d'une roseraie. L'ensemble est structuré par des terrasses et des pergolas, d'un jardin à la française et à l'anglaise, agrémenté d'un pigeonnier et d'une pièce d'eau. Le jardin d'agrément attenant au château allie la rigueur des allées bordées de buis à la diversité des massifs composés de plantes vivaces.

Si un jour prochain une escapade vous permettant de remonter le fil de notre histoire pormortaise et de découvrir des lieux et des constructions magnifiques vous tente, n'hésitez pas à *bookmarker* cet itinéraire. ■



Cette année, il s'est déroulé le 12 juin aux Andelys et coïncidait avec la journée nationale des sapeurs-pompiers.

Cette journée a permis aux sapeurs-pompiers de montrer les différents groupements du département, les équipes spécialisées, les véhicules...

Un «village exposition» se tenait sur la place Nicolas Poussin. Il a permis de découvrir les partenaires de ce congrès et les équipes spécialisées dans les risques chimiques et industriels ou les animaux dangereux (du chien au boa...) ou les secours en rivière et en milieu difficile (falaises, marnières...); étaient représentées aussi les équipes cynophiles, les équipes médicales intervenant dans le domaine de la santé et du secours...

Un défilé motorisé a permis de voir les engins de nouvelle génération, tout comme étaient exposés les anciens véhicules. Des démonstrations d'exercices ont ponctué la journée.

Étaient à l'honneur également les jeunes sapeurs-pompiers dont une centaine étaient présents et qui se mettent avec courage au service des autres.

Cet investissement se fait parfois au péril de leur vie. C'est pourquoi un dépôt de gerbe aux monuments aux morts de la ville des Andelys a eu lieu en souvenir des pompiers disparus en mission.

Les pompiers du département, comme tous les pompiers de France, interviennent dans de nombreux sinistres. Bien sûr on pense aux incendies, mais leurs compétences ne s'arrêtent pas là. Ils interviennent aussi dans les accidents de la circulation (accidents se compliquant parfois d'interventions dans le domaine chimique lorsque des transports de matières dangereuses sont en cause), les accidents du travail (aussi bien en milieu agricole qu'industriel...), les noyades, chutes d'ULM, etc.. Ils assurent également la protection des populations dans les manifestations publiques (teknival compris).

Ils ont également des spécialistes de la prévention qui visitent régulièrement les bâtiments ouverts au public pour en vérifier les équipements de sécurité.

Il n'était que justice de leur rendre hommage en cette journée du 12 juin, s'ils interviennent pour nous secourir, il ne faut pas oublier que derrière il y a une formation solide et un dévouement sans faille.

Les propos du Lieutenant Hervé LOUR, chef du centre du CIS des Andelys résumant très bien cette journée et l'état d'esprit des sapeurs pompiers :

«Nous sommes dans un monde en mouvement perpétuel ; en cette période de crise, il est rassurant de voir que les sapeurs-pompiers poursuivent leurs missions avec sérénité. Dans ce monde où l'individualisme, où l'égoïsme, l'indifférence, gagnent chaque jour du terrain, il est rassurant de savoir que notre équipe constituée de femmes, d'hommes, de volontaires, de professionnels sera présente chaque jour, 24 heures sur 24 pour répondre aux appels de détresse de tous nos concitoyens. Notre devise *courage et dévouement* doit perdurer et doit garder tout son sens. Je souhaite que cette journée soit à l'image de cette devise et qu'elle démontre la passion, le dynamisme, la richesse et la diversité qui caractérisent tous les sapeurs-pompiers de France».

Cette journée a admirablement rempli sa mission. ■ G.A.



PETIT RAPPEL POUR LES ENFANTS À VÉLO... ET LES ADULTES AUSSI

- **Équipement obligatoire du vélo** (Articles du code de la route : R313-4 à R313-5, R313-18, R313-19, R313-20)
 - > freins avant et arrière
 - > éclairage blanc avant, rouge arrière
 - > catadioptre blanc avant, rouge arrière, catadioptres couleur orange sur les pédales, catadioptres orange dans les rayons des roues avant et arrière
 - > sonnette d'avertissement
 - > ces règles sont applicables à tous les cycles, y compris les vélos tout terrain (VTT), BMX et autres dont l'éclairage peut être amovible.
- Le **port du casque** n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé
- Le **gilet fluorescent** est un élément indispensable de sécurité. Il rend le cycliste visible de jour et de nuit à 150 mètres. C'est également un équipement obligatoire depuis la publication du décret 2008-754 du 30 juillet 2008 quand on circule hors agglomération la nuit, et hors agglomération par mauvaise visibilité. En hiver aux heures d'entrée et de sortie de l'école, il fait nuit !
- L'**écarteur de danger** est un bras de couleur orangée qu'il est recommandé d'installer à l'arrière du vélo pour que les voitures s'écartent suffisamment du cycliste quand elles doublent. Il comporte à son extrémité un double catadioptre (rouge à l'arrière et blanc à l'avant). Son prix est modique. ■ G.A.

SDIS REJOINDRE LES SAPEURS-POMPIERS



N'oublions pas que l'essence même de la vocation des sapeurs-pompiers s'appuie en grande partie sur le volontariat. **Le département de l'Eure compte aujourd'hui 1 800 sapeurs-pompiers volontaires et 269 professionnels.** Malgré ce chiffre qui paraît important, ils ont constamment besoin de femmes et d'hommes motivés, pour la sécurité de la population.

Si vous êtes intéressés vous pouvez vous adresser au centre des Andelys ou prendre contact sur le site : <http://www.sdis27.fr/>

S.D.I.S. : Services D'Incendie et de Secours

Brûlage des déchets végétaux

> Suite aux nombreuses plaintes récemment déposées en mairie, le conseil municipal prendra prochainement une délibération qui viendra à l'appui d'un arrêté communal visant à réglementer le brûlage des déchets végétaux par les particuliers en accord avec l'arrêté préfectoral en application.

Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets (rubrique 20-02-01). Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

La pratique du brûlage représente une **nuisance** à la fois **pour le voisinage et pour l'environnement**, notamment dans le cas d'usage d'accélérateurs de combustion à base pétrolière, et un véritable **danger public en cas de sécheresse**.

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE | 3 rue de l'étang | 02 32 53 26 35

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 09h00-12h00 • 14h00-17h00

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-12h00 • 13h30-18h00



Alain Clerfeuille



Les Fédérations Départementales des Chasseurs de l'Eure et de la Seine Maritime organisent une fête de la Chasse et des Campagnes le dimanche 12 septembre 2010 à St Maurice d'Etelan (76), dans le cadre somptueux du parc de 20 Ha de son château du XV^e siècle.

Le village de St Maurice d'Etelan est situé en Seine-Maritime, sur la rive nord de la vallée de la Seine, à mi chemin entre les ponts de Tancarville et de Brotonne, au cœur du Parc Naturel Régional des boucles de Seine Normande.

Cette fête qui s'adresse à tout public (chasseurs et non chasseurs) comportera en particulier :

LES 7 VILLAGES

- Le village des **exposants automobiles** (véhicules 4X4)
- Le village des **exposants commerciaux** (armuriers, art animalier, vêtements et articles de plein air, coutellerie, producteurs de vins, etc.)
- Le village des **associations de chasse** spécialisées (réunies avec leurs représentations 76+27)
- Le village à **la ferme** (marché fermier, exposition d'aviculture et d'ovins)
- Le village des **activités et sports de nature** (pêche, randonnée, colombophilie etc.)
- Le village des **chiens de chasse** (meutes des équipages, clubs de race etc.)
- Le village des **trompes de chasse** (avec la Délégation régionale des trompes normandes qui animera une initiation à la Trompe)

LES ANIMATIONS PHARES

- Le championnat de Normandie des trompes de chasses (environ 100 sonneurs)
- La messe de Saint-Hubert
- Les équipages de vénerie à cheval et à pieds
- Une présentation d'attelages (environ 20)
- Les chevaux de trait
- Les animaux de la ferme
- les moutons (10 races) avec démonstrations de tonte, de cardage, et travail de chiens de bergers
- L'aviculture (160 spécimens de races de poules, lapins et pigeons)
- La présentation de meutes
- La présentation de races de chiens toute la journée
- Des ateliers pour enfants, avec l'« atelier buissonnier » (jouets et objets avec les matériaux de la nature)

RESTAURATION

- Marché fermier
- Restauration traditionnelle, friterie, buvette



Pour en savoir sur cette manifestation et le château d'Etelan :
<http://fdc76.com/> rubrique « Fête de la chasse »
<http://www.chateau-etelan.fr>

© Château d'Etelan

Vivre à la campagne

TEXTE LUCIEN CAILLOT - PHOTOS GUILLEMETTE ALQUIER

Depuis déjà plusieurs années, nombre de nos concitoyens qui vivaient dans les grandes villes ou leurs banlieues ont choisi de venir habiter nos petits villages à la campagne.

Ils y sont venus pour diverses raisons, évidemment souvent pour des raisons financières, le coût des constructions et des terrains étant très inférieur à celui qui se pratique dans la région parisienne en particulier, mais la réputation de qualité de vie dans les campagnes a aussi contribué à cet engouement.

Mais peut-on vivre à la campagne sans y être préparé ?
Peut-on profiter de la nature si on ne la connaît pas suffisamment ?

Car vivre à la campagne présente des avantages certains, la tranquillité, l'air plus pur, le calme, la possibilité en sortant de chez soi de pratiquer des activités de plein air, mais, si la campagne offre cette qualité, nous avons vis à vis d'elle des obligations, nous devons respecter la nature, et, pour cela, il faut la connaître.

Chacun de nous participe en positif ou en négatif à la biodiversité, à la pérennité des espèces, qu'elles soient animales ou végétales.

Comprendre la nature, la respecter et l'aimer, doit être notre souci permanent.

Avez-vous, sur les hauteurs de Port-Mort, au mois de mai, attardé votre regard sur la vallée de la Seine, ses bois, ses plaines cultivées où toutes les couleurs, du vert au brun, se marient avec harmonie ?

Les avez-vous revus, ces mêmes plaines et ces mêmes bois à l'automne où les jaunes, les rouges et les bruns se côtoient en formant un ensemble extraordinairement lumineux ?

Avez-vous, au détour d'un chemin, croisé le regard affolé du brocard au printemps ou celui de la chevrette avec ses faons ?

Avez-vous ralenti en voiture pour laisser passer une compagnie de sangliers, la laie suivie de ses marcassins ?

Ou bien encore avez-vous vu sur un chemin au mois de juin ce couple de perdrix qui semblait surexcité mais qui en réalité attirait votre regard pour éviter qu'il ne se pose sur la nichée qui le suivait ?

Avez-vous respecté ce nid de mésanges dans votre boîte à lettres ou encore celui d'hirondelles dans votre garage ?
Avez-vous levé la tête quand les grues ou les oies ont longé la vallée lors de leur migration en vous imaginant le long voyage qu'elles entreprenaient ?

Avez-vous accepté le chant du coq de votre voisin, le beuglement de la vache, le cri du faisan, le bruit des tracteurs qui cultivent la plaine, car ce sont les bruits de la campagne ?

Êtes-vous allés au début de l'automne écouter le brame du cerf, cet appel rauque qui résonne dans la forêt ?

Avez-vous découvert dans vos promenades la richesse de la flore de notre campagne ? Toutes ces fleurs qui peuvent rivaliser dans la pureté de leurs couleurs avec celles des fleurs de votre jardin. Ces fleurs qui quelquefois sont rares et même protégées.

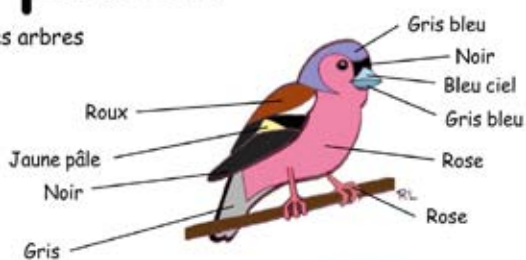
Avez-vous résisté à l'envie de cueillir les fleurs de la jachère fleurie sachant qu'elles sont nécessaires à la survie des abeilles ?

Il y a tant de choses à voir, tant de bruits à écouter, qu'il faudrait tant et tant de mots, de pages pour vous les énumérer. En fait, ce que je voulais vous dire, c'est que celui qui ne voit pas, celui qui n'entend pas la nature en éprouvant de l'émotion, ne pourra ni la comprendre, ni la respecter, ni l'aimer. ■



Le pinson

Pinson des arbres



Association «Les oiseaux de pouyo» www.pouyo.com !

© Renon LEVAILLANT

Le pinson est un petit passereau très présent dans nos jardins, on le reconnaît facilement par les deux barres blanches qu'il a sur les ailes. Il chante facilement partout, aussi bien perché sur un arbre que sur le sol, son chant est joyeux, puisque comme chacun sait, le pinson a une réputation à tenir !

Plumage : Monsieur est très élégant : sa poitrine est beige rosé, le dessus du corps brun noisette, ses ailes barrées de deux bandes blanches. La queue est grise avec des plumes noires bordées de blanc (on les voit très bien en vol). Sa calotte (et non sa culotte !) et sa nuque sont bleu gris.

C'est Monsieur qui se met du rose aux joues. En effet, Madame est beaucoup plus terne, sa calotte et son dos sont brun vert et ses joues sont... brun gris ! Elle a tout de même elle aussi deux barres blanches sur les ailes. Ils ont tous les deux le croupion verdâtre.

Nidification : Elle a lieu d'avril à juillet. Le nid est situé dans un arbre à une fourche. C'est Madame qui construit, Monsieur se contentant de l'accompagner et de surtout ne toucher à rien ! Il vaut peut-être mieux d'ailleurs, car le nid est une structure délicate faite de mousse entrelacée de brins d'herbe et brindilles, décorée de lichens maintenus par des toiles d'araignée, garnie de crins et de plumes.

La femelle fait plus de mille allées et venues pour ramasser les matériaux ! On ne se demande plus pourquoi Monsieur la regarde faire. Elle camoufle parfois le nid avec de l'écorce.

La femelle pond 4 à 5 œufs bleu pâle tachés de gris, qu'elle couve seule 12 jours. C'est quand même Monsieur qui ravitaille. Les deux parents s'occupent de nourrir les petits une quinzaine de jours au nid puis quelque temps après leur envol. Il peut y avoir deux couvées par an.

Comportement : Le mâle est très bagarreur pendant la saison de reproduction, il défend fortement son territoire contre les intrus. Il se dispute aussi avec Madame, quelques parades nuptiales se terminant en... castagne, ce qui ne les empêche pas de vaquer côte à côte à leurs occupations !

Les mâles sont plutôt sédentaires et aiment le célibat en dehors de la période de nidification. Ils laissent alors froidement tomber leur femelle pour se regrouper entre pinsons du même sexe ! Ces dames quant à elles vont de leur côté, ignorant ces messieurs. Na ! Elles peuvent même migrer les laissant ainsi à leur sort !

Quoique facile à observer, le pinson des arbres est assez farouche et il préfère souvent se tenir en bordure d'un groupe d'oiseaux auquel il s'est associé, pour pouvoir s'enfuir facilement en cas de danger. Bagarreur, mais poltron notre pinson ! Il se déplace dans les airs par un vol ondulé et sur le sol par sautillerment (et pas l'inverse !)

Nourriture : Le pinson des arbres a une alimentation très variée qui lui permet de s'adapter, si bien que les effectifs se portent bien. Sa nourriture est au trois quart végétarienne (graines, pépins, faines, petits fruits...). Au printemps et en été, il y ajoute des insectes (araignées, chenilles, pucerons...). Il se nourrit sur le sol ou dans les arbres, même s'il préfère manger surtout des graines tombées à terre. En hiver vous pouvez lui offrir des céréales concassées, des noix hachées par exemple, il appréciera.

Chant : Le Pinson des arbres fringote, ramage et siffle. Rien que ça ! Il faut dire qu'il se prend pour Charles Trenet : il chante ! Du matin au soir, il chante ! Il choisit des postes perchés en limite de son territoire et il émet une série de puissantes notes descendantes avec variations sur la fin bien sûr. Il peut répéter sa phrase jusqu'à 400 fois par heure ! Gai comme un pinson, le pinson ! Il a également un cri habituel «pink-pink». Son cri d'alarme est un son ténu. En période nuptiale et par temps gris et humide, il émet inlassablement un « huit », c'est ce qu'on appelle son cri de pluie (pas très performant comme M. Météo, mieux vaut élever une grenouille !)

Pour reconnaître son chant écoutez-le sur Internet :

<http://www.web-ornitho.com/Chants.chant.cris.des.oiseaux.de.france.et.europe.htm>

<http://www.chants-oiseaux.fr/>

■ G.A.



© Droits réservés

REPRISE DE CONCESSIONS

Nous profitons de ce journal pour nous excuser des désagréments occasionnés par les herbes hautes sur certaines tombes du cimetière.

Celles-ci n'étant plus entretenues nous avons dû procéder à leur reprise par la commune. Malheureusement pour l'état du cimetière, cette procédure est longue et dure un peu plus de trois années. Celle-ci a pris fin le 5 août par le vote du conseil municipal autorisant le maire à procéder à la reprise de ces concessions dont vous trouvez la liste ci-contre.

Les éventuels ayants droit sur ces concessions ont jusqu'au 9 septembre 2010 pour récupérer les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions.

Une demande d'enlèvement devra être déposée préalablement en mairie, la qualité d'ayant droit devant être vérifiée.

Ceux qui n'auront pas été repris par les ayants droits passés cette date, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Nous tenons à rappeler qu'une concession est une propriété concédée à une personne, et que l'entretien de celle-ci incombe au concessionnaire. La commune n'a pas la charge de l'entretien de celle-ci, mais seulement des espaces non attribués et allées.

Encore beaucoup d'autres concessions depuis 2007, année de début de la première procédure, deviennent en état d'abandon. Le conseil municipal a donc décidé d'engager une deuxième procédure pour la reprise d'éventuelles concessions de plus de trente ans en état d'abandon. Pour celles qui ont moins de trente années, des mises en demeure de remise en état seront adressées à leur concessionnaire.

Passé un délai d'un mois la commune fera effectuer les travaux à la charge du concessionnaire, afin de faire respecter le lieu de repos de nos défunts.

■ CHRISTIAN LORDI

M. et M ^{me} COLBEAU successeurs et ayant droit de la concession de : AMAURY Désiré Alfred	Tombe D9 concession perpétuelle n° -16 14/11/1918
AMETTE	Tombe K1 concession supposée perpétuelle n° -29
ANDRIEUX Louis Méry	Tombe A8 concession supposée perpétuelle n° -7 9/07/1894
AUVERLOT	Tombe K10 concession supposée perpétuelle n° -31
AUVRAY D'AGINCOURT	Tombe B3 concession supposée perpétuelle n° -12 15/02/1917
BEQUET	Tombe A1 concession supposée perpétuelle n° -1 1871
CHAUPET/DUVAL	Tombe J1 concession supposée perpétuelle n° -27
CHERFY Ernest	Tombe A11 concession perpétuelle n° 2 du 22/01/1921
CHEVALIER	Tombe V5 concession supposée perpétuelle n° -37
DELARUE Louis Eugène	Tombe A5 concession supposée perpétuelle n° -4 8/11/1886
DROSIN	Tombe A6 concession supposée perpétuelle n° -5
DU DOUET DE GRAVILLE	Tombe A7 concession supposée perpétuelle n° -6
GOMETZ	Tombe L4 concession supposée perpétuelle n° -32
GOULET	Tombe Y4 concession supposée perpétuelle n° -39
GREGOIRE	Tombe G11 concession supposée perpétuelle n°-22
GREGOIRE Victorine	Tombe E11 concession perpétuelle n° 44 du 22/09/1948
GUERIN Hypolite	Tombe B9 concession supposée perpétuelle n° -2 08/11/1886
GUITTE	Tombe R10 concession supposée perpétuelle n° -35
HORDE-DHORNE	Tombe G9 concession supposée perpétuelle n° -21
HUILARD	Tombe KK4 concession gratuite n° -46
HUOT	Tombe I4 concession supposée perpétuelle n° -25
JULIEN Louis Etienne	Tombe B7 concession supposée perpétuelle n° -15 08/11/1886
LAINE J.C.	Tombe LL3 concession gratuite n° -48
LANGLOIS	Tombe G2 concession supposée perpétuelle n° -20
LANGLOIS	Tombe LL4 concession gratuite n° -49
LANGLOIS Louis	Tombe C2 concession supposée perpétuelle n° -18
LAROUSSE	Tombe J2 concession supposée perpétuelle n° -28
LEHEC	Tombe A9 concession supposée perpétuelle n° -8 17/01/1895
LEROY Jean Joseph	Tombe B6 concession supposée perpétuelle n° -14 09/09/1904
LETELLIER BACQUET	Tombe A4 concession supposée perpétuelle n° -3 15/12/1892
MAUREL	Tombe L8 concession supposée perpétuelle n° -33
NEF	Tombe I9 concession supposée perpétuelle n° -26
PERNIN	Tombe H4 concession supposée perpétuelle n° -24
PILET	Tombe KK5 concession gratuite n° -47
QUESNAY	Tombe LL6 concession gratuite n° -50
ROBINSON	Tombe K4 concession supposée perpétuelle n° -30
VARIN Delphin	Tombe A10 concession supposée perpétuelle n° -9 28/04/1985
VIVIEN/FOUBERT	Tombe P2 concession supposée perpétuelle n° -34
Sans nom	Tombe H3 concession supposée perpétuelle n° -23
Sans nom	Tombe T6 concession supposée perpétuelle n° -36
Sans nom	Tombe W3 concession supposée perpétuelle n° -38
Sans nom	Tombe BB1 concession supposée perpétuelle n° -40
Sans nom	Tombe BB2 concession supposée perpétuelle n° -41
Sans nom	Tombe BB3 concession supposée perpétuelle n° -42
Sans nom	Tombe DD1 concession supposée perpétuelle n° -43
Sans nom	Tombe EE1 concession supposée perpétuelle n° -44
Sans nom	Tombe II6 concession supposée perpétuelle n° -45

la **BD** de CIRET



CAILLOU



● **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

La section investissement laisse apparaître un déficit de 96 054,27 €, auquel il convient de retrancher le solde positif de l'état des restes à réaliser d'un montant de 18 422 €, soit un déficit de 77 632,27 €. La section de fonctionnement, au titre de l'année 2009, fait apparaître un excédent de 82 335,66 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté à la clôture de l'année 2008, 16 869,10 €, ce qui laisse un excédent de fonctionnement de clôture de 99 204,76 €.

L'excédent global à la fin de l'année 2009 est donc de 21 572,49 €.

M^{me} le Maire a quitté la salle lors du vote de ce compte administratif par les conseillers. Sous la présidence de M. Lordi, le compte administratif (résumé en page 16 est approuvé à l'unanimité.

● **Compte de gestion 2009**

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte administratif voté, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2009.

● **Affectation des résultats**

Le déficit d'investissement d'un montant de 77 632,77 € est affecté en excédent de fonctionnement capitalisé.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 99 204,76 €, duquel on déduit le déficit d'investissement de 77 632,77 €, soit la somme de 21 572,49 € est affecté en report de l'exercice antérieur en section de fonctionnement.

● **BUDGET PRIMITIF 2010**

Avant la présentation et le vote du budget primitif (résumé en page 17) ont été prises les délibérations suivantes :

●● **Octroi des subventions**

- Associations des Loisirs	1 400 €
- Comité des Fêtes	1 500 €
- Associations Anciens Combattants	450 €
- La Prévention Routière	80 €
- Sauvegarde St-Pierre-la-Garenne	80 €
- Les Papillons Blancs	150 €
- Société de chasse	150 €
- Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort	350 €

En ce qui concerne les subventions accordées à :

● **L'Association des Loisirs de Port-Mort :**

M^{me} Alquier et M. Treglos proposent de les rencontrer pour discuter de leur solde excédentaire chaque année, et voir l'éventualité de baisser certaines cotisations ou d'investir.

● **La coopérative scolaire :**

Il n'y a pas de subvention cette année. En échange, la mairie paiera des achats de livres et de matériel.

● **L'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort :**

La subvention sera versée par le biais d'un budget annexe (ce qui permet de collecter des dons avec des déductions fiscales).

●● **Vote des Impôts locaux**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition a **décidé d'augmenter de 1 %** les taux qui sont désormais les suivants :

• La taxe d'Habitation	9,18 %	>	9,26 %
• La taxe sur le Foncier Bâti	17,83 %	>	17,99 %
• La taxe sur le Foncier Non Bâti	39,20 %	>	39,54 %

En effet la commission du budget et ensuite le Conseil Municipal ont été amenés à constater une diminution des dotations de l'État, d'un montant de 2 655 € par rapport à l'année passée.

Pour minimiser cette perte, le Conseil Municipal, devant la difficulté d'établir un budget qui permet de faire face à toutes les charges, a décidé cette augmentation établie pour un produit constant ne prenant pas en compte l'augmentation du coût de la vie.

●● **Indemnités du maire et des adjoints**

Le maire et les adjoints précisent au Conseil Municipal qu'ils ne demandent encore pas cette année le montant des indemnités pour les communes au delà de 1 000 habitants et qu'ils restent sur le montant des indemnités précédemment allouées, pour la raison suivante :

L'enveloppe budgétaire annuelle qui aurait été à porter au budget primitif aurait pu, cette année, grever les finances de la commune.

Il est précisé que cela représente pour la commune une économie globale de 20 400 € pour cette année. À titre d'information, les indemnités perçues par les adjoints devaient doubler et celle du maire augmenter de 30 %.

● **Budget annexe de la Vieille Tour**

Il s'équilibre à 1 000 € porté en recettes au compte 7474 (participation de la commune) et au compte 61522 en dépenses (entretien de bâtiments).

● **Logement 85 Grande Rue**

L'agent d'entretien, qui sera aidé par MM. Treglos et Auloy pour la peinture, réfectionne les murs du logement. Il sera prochainement de nouveau à louer.

Le Conseil Municipal autorise dès maintenant M^{me} Alquier à signer le bail avec un futur locataire sur la base du loyer qui a été perçu pour le mois de janvier 2010.

● **Assurance statutaire du personnel**

Tous les contrats d'assurance de la commune ont été renégociés, par le biais d'un appel d'offre, l'an passé. Pour ce qui concernait l'assurance statutaire du personnel, dont l'échéance était au 31 décembre 2009, le Conseil Municipal avait demandé si les taux proposés au 1^{er} janvier 2009 seraient maintenus au 1^{er} janvier 2010 et devait autoriser la signature du contrat dans ces conditions.

Les contrats ayant été établis comme prévu initialement, le Conseil Municipal est informé que M^{me} Alquier a signé lesdits contrats.

● **Photocopieurs**

M^{me} Alquier informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une proposition pour la location d'un copieur couleur, dont le coût est de 109 € H.T. par mois. Ce copieur peut servir d'imprimante et de scanner. Il permet également de recevoir les fax que l'on peut choisir d'imprimer ou non. Avec cet équipement, l'impression du bulletin municipal pourra être de meilleure qualité et il sera possible de l'éditer à partir d'une clé USB sans passer par un ordinateur. Il ne sera plus nécessaire d'assembler le journal qui sortira en mode livret.

D'autre part, cette même société propose de nous fournir gracieusement deux copieurs noir et blanc qui ont les mêmes fonctions que les copieurs que nous possédons actuellement.

Le Conseil Municipal prend connaissance du coût de la maintenance. Pour le photocopieur couleur le coût est de 0,08 € H.T. pour la couleur et de 0,007 € H.T. pour le noir et blanc. Pour les deux copieurs noir et blanc le coût est un peu plus cher que notre maintenance actuelle.

Le Conseil Municipal autorise M^{me} le maire à passer le contrat avec la société DESK compte tenu des avantages proposés avec ce nouveau contrat, mais à la condition que le prix unitaire des copies noir et blanc soit aligné sur ce que nous payons actuellement.

QUESTIONS DIVERSES

● **Gravier de Gargantua**

M. Plé demande si les ferrailles que l'on voit derrière le gravier de Gargantua (depuis le nettoyage et l'abattage d'arbres) seront enlevées. M^{me} Alquier précise que le Gravier de Gargantua n'est pas sur un terrain appartenant à la commune. Un emplacement réservé figure au plan d'occupations des sols, mais la mairie ne pourra se porter acquéreur d'une partie de la parcelle, qu'en cas de vente.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLE, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TREGLOS.

Absents : Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC, Bruno ARGENTIN.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

CONSEIL du 06.04.10 *suite*

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Section de *Fonctionnement*

Dépenses	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général		
- Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	69 500,00 €	66 148,03 €
- Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux ,assurance)	36 800,00 €	43 523,72 €
- Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, telecom, annonces, études)	28 700,00 €	24 030,10 €
- Impôts et taxes		404,84 €
Charges de personnel	223 620,00 €	211 449,53 €
Autres charges de gestion courante		
- Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	25 248,00 €	24 062,00 €
- Subventions	10 960,00 €	10 960,00 €
- Indemnités	30 500,00 €	30 111,06 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	7 356,00 €	7 355,45 €
Charges exceptionnelles	38 637,00 €	44,33 €
Opération d'ordre	2 552,00 €	2 551,29 €
Virement à la section d'investissement	33 540,00 €	
	507 413,00 €	420 640,35 €

Recettes	Prévu	Réalisé
Excédent antérieur reporté	16 869,00 €	16 869,10 €
Remboursement sur personnel communal	23 800,00 €	23 403,86 €
Produits des services (dont cantine)	28 600,00 €	32 391,14 €
Travaux en régie (opération d'ordre)		
Impôts et taxes		
- Taxe sur les pylônes	4 900,00 €	5 106,00 €
- Contributions directes	234 507,00 €	237 184,00 €
- Autres taxes	31 668,00 €	31 668,00 €
Dotations et participations		
- Dotation État	135 500,00 €	138 862,73 €
- Compensation exonération par l'État	7 245,00 €	7 245,00 €
- Attribution fond départemental T.P.	7 124,00 €	7 124,00 €
Produits de gestion (location immobilière)	13 600,00 €	16 042,56 €
Produits financiers	0,00 €	6,92 €
Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre)	3 900,00 €	3 941,79 €
	507 713,00 €	519 845,10 €

Section d'*Investissement*

Dépenses	Prévu	Réalisé
Solde d'exécution Investissement reporté	0	
Remboursement d'emprunt	29 298,00 €	29 297,07 €
Opération d'ordre	1 886,00 €	1 885,61 €
Renforcement électrique chateaufort	3 011,00 €	0,00 €
Travaux bâtiment (maison de village)	7 384,00 €	2 064,06 €
Travaux de voirie	31 500,00 €	0,00 €
Matériel de voirie	6 867,00 €	6 866,98 €
Achat de terrain	75 200,00 €	115,00 €
Cimetière - columbarium (réfection mur & croix)	54 108,00 €	54 083,20 €
Aménagement place maison de village	61 617,00 €	52 533,63 €
Achat d'un véhicule	12 000,00 €	11 925,10 €
Matériel informatique mairie	562,00 €	560,92 €
Achat de matériel (barrières, grilles expo, extincteurs, aspirateur...)	6 753,00 €	4 327,10 €
Maison pour tous	65 000,00 €	0,00 €
Travaux de viabilisation	20 000,00 €	0,00 €
	375 186,00 €	163 658,67 €

Recettes	Prévu	Réalisé
Excédent reporté	26 169,00 €	26 169,50 €
Opération d'ordre	2 552,00 €	2 551,29 €
Opération patrimoniale	1 886,00 €	1 885,61 €
Récupération de TVA	11 704,00 €	19 728,00 €
Taxe Locale d'Equipement	2 339,00 €	4 558,00 €
Subvention (chauffage maison de village, aménagement cimetière)	30 496,00 €	12 712,00 €
Emprunt	111 500,00 €	0
Cession de terrain	155 000,00 €	0
Virement du fonctionnement	33 540,00 €	0,00 €
	375 186,00 €	67 604,40 €

BUDGET PRIMITIF 2010

Section de *Fonctionnement*

Dépenses		
Charges à caractère général		135 000 €
- Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	68 400 €	
- Services Extérieurs (ent bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance...)	40 700 €	
- Autres services extérieurs (fêtes et cérémonie, Telecom, annonces, études)	24 400 €	
- Impôts et taxes	1 500 €	
Charges de personnel		199 780 €
Charges de gestion courante		61 555 €
- Participation aux syndicats, contingent incendie	25 475 €	
- Subventions associations	3 810 €	
- Budget annexe Vieille Tour	1 000 €	
- Indemnités	31 270 €	
Intérêts des emprunts		7 000 €
Charges exceptionnelles (réserves)		35 955 €
Virement à la section d'investissement		76 173 €
		515 463 €

Recettes		
Excédent antérieur reporté		21 572 €
Remboursement sur rémunération personnel		13 000 €
Produit des services (cantine)		28 000 €
Impôts & taxes		290 715 €
- Contributions directes	242 176 €	
- Taxe sur les pylônes	5 100 €	
- Autres taxes (dont compensation & solidarité CCAE)	43 439 €	
Dotations et participations		151 176 €
- Dotation État	135 858 €	
- Compensation exonération par l'État	6 481 €	
- Fond départemental Taxe Professionnelle	8 837 €	
Autres produits de gestion courante (locations)		10 100 €
Produit exceptionnel		900 €
		515 463 €

Section d'*Investissement*

Dépenses		
Déficit d'investissement reporté	96 055 €	
Remboursement des emprunts	29 211 €	
Renforcement électrique & éclairage public (part communale)	3 336 €	dont RAR
Frais d'étude (document d'urbanisme & insertions)	32 587 €	
Achat de terrain	70 000 €	
Aménagement parking maison de village, plateau sport & viabilisation loges	57 203 €	dont RAR
Mise sous alarme bâtiments	5 100 €	
Plateau multi sports	55 200 €	
« Maison pour tous » (lancement programme)	304 600 €	
Matériel pédagogique école	1 620 €	
Achat de matériel (outillage, cantine & mobilier mairie)	4 200 €	dont RAR
		659 112 €

Recettes		
Virement de la section de fonctionnement	76 173 €	
Produit des cessions	210 000 €	
Excédent de fonctionnement	77 632 €	
Remboursement de TVA	20 763 €	
Taxe Locale d'Equipement	4 641 €	
Subvention (mur cimetière, maison pour tous- parking plateau sportif)	102 603 €	R.A.R.
Subventions PLU	12 000 €	
Emprunt	155 300 €	
		659 112 €

• Approbation du compte-rendu du conseil du 6 avril 2010

M. Plé fait remarquer, qu'en « questions diverses », il avait été demandé de préciser quels étaient les délégués au Syndicat de Gestion des Équipements Sportifs des Collèges.

Les délégués titulaires sont :
MM. ARGENTIN Bruno et PLÉ Philippe

Les délégués suppléants :

M. MAURIANGE Alain et M^{me} DEVOUGE-BOYER Annie.

Les réunions de ce syndicat, jusqu'à nouvel ordre, se tiennent à Gassy.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**• Poste agent d'entretien :
Création d'un poste non titulaire**

Une sanction disciplinaire a été prise à l'encontre d'un agent d'entretien qui a été suspendu et qui devrait reprendre son poste prochainement. Cet agent ne possède plus de permis de conduire et étant seul en poste actuellement, il ne pourra pas se véhiculer aux différents endroits pour l'entretien des espaces verts. Il ne pourra pas non plus utiliser le mini-tracteur. De ce fait, un deuxième poste pour l'entretien des espaces verts et bâtiments est indispensable.

À cette occasion, M^{me} le Maire informe les conseillers que cet agent d'entretien doit passer à nouveau au tribunal pour l'infraction au Code de la Route qui lui a été verbalisée pendant les heures de service. La Commune a la possibilité de se porter partie civile et le Conseil Municipal souhaite que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un deuxième poste d'agent d'entretien pour les bâtiments et espaces verts mais ouvre ce poste, dans un premier temps, en qualité d'agent non titulaire. Ce poste comme les autres postes d'agent non titulaire sera rémunéré sur la base du 4^{ème} échelon de l'échelle 3, soit un indice brut 303, majoré 295, à raison de 35 heures par semaine.

• Enquête publique : M-Real

Il s'agit des épandages de boue de l'Usine de la Papeterie d'Alizay. Une enquête publique est ouverte jusqu'au 26 mai 2010. Le dossier complet est consultable, entre autre, en mairie des Andelys. Après examen du dossier qui nous a été confié plusieurs erreurs ont été relevées :

- La plupart des parcelles ne correspondent pas aux secteurs indiqués sur la carte.
- Certaines parcelles sont des parcelles boisées. Il ne sera donc pas possible d'épandre dessus. Ce qui fausse l'examen du plan d'épandage puisque l'on peut supposer que d'autres terrains sont en réalité concernés.
- Il y a une discordance entre les secteurs d'épandage et les références cadastrales : ce qui ne permet pas d'apporter un avis sur ce dossier.
- Les documents présentés ne tiennent pas compte du nouveau point de forage d'alimentation en eau potable, sollicité par la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine.
- Une parcelle sur laquelle il est prévu d'épandre est située juste à proximité d'une habitation.

Pour ces différentes raisons le Conseil Municipal refuse de se prononcer sur l'enquête publique, les documents présentés ne le permettant pas. Il demande à ce que ces erreurs soit corrigées avant de pouvoir prendre position et considère qu'il s'agit là d'un vice de forme de cette enquête publique.

M^{me} Alquier s'est d'ailleurs rendue ce jour en mairie d'Etrepagny pour rencontrer un des commissaires enquêteurs pour faire part de ces différentes informations.

• Remboursement logiciel MS Pack Office® école

M. Lordi avait dans un premier temps trouvé des licences, sur un site Internet, qui permettaient d'équiper tous les ordinateurs de l'école à la place d'un seul, mais il n'était pas possible d'acquiescer cet achat par mandat administratif.

Depuis, renseignements pris auprès des services de l'inspection académique, la Camif Collectivité est revendeur du logiciel MS Pack Of-

ice® pour les écoles. Il est possible d'acheter un lot de 50 licences pour un coût global de 550 € H.T.. Il est bien précisé que seules les écoles auront le droit d'installer ces licences à l'exclusion de tout autre poste informatique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à cet achat.

• Plan d'accessibilité voirie et éclairage public

Considérant :

- La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi handicap » Article 45 visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées,
- Le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- Le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Les communes doivent réaliser un document qui formalise un diagnostic sur la chaîne des déplacements et un plan d'action hiérarchisé qui précise les travaux à mettre en œuvre progressivement pour mettre aux normes ce qui peut l'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.),
- décide de créer un groupe communal de suivi de l'élaboration du PAVE,
- charge M^{me} le Maire de nommer les personnes susceptibles de suivre le dossier. Les conseillers souhaitant participer à cette commission sont les bienvenus. Un représentant de l'Association des Paralysés de France peut être désigné pour aider à l'élaboration de ces documents.

La présente délibération sera affichée pendant une durée d'un mois et ampliation sera transmise à la DDT, la préfecture et la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la CCAE.

Pour notre commune, il convient de créer un cheminement dans le centre du village pour relier l'école, la mairie, les commerces et notre salle polyvalente. L'obligation est de prévoir de rendre accessible ce qui peut l'être. Pour ce faire, la commune a l'obligation de faire établir un chiffrage des travaux mais elle n'est pas limitée dans le temps pour mettre en œuvre les normes définies. L'établissement obligatoire d'un diagnostic et d'un plan d'accessibilité dans la commune permettent de pouvoir solliciter des subventions pour les mises aux normes.

Une commission d'accessibilité sur le territoire de la Communauté de Communes des Andelys est mise en place. L'intérêt se trouve, en outre, sur l'étude des liens dans les transports et sur les accès des habitations par rapport aux bailleurs sociaux.

L'accessibilité aux bâtiments de 5^{ème} catégorie, soit pour notre commune, la Maison de Village, doit être réalisée pour l'année 2015. Un bilan doit être réalisé pour ce bâtiment avant la fin de l'année. La commune a l'obligation de passer, dans ce cas, par un prestataire.

**• Occupation du Domaine Public :
Redevance France Telecom**

Sur proposition de France Telecom, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2009, les montants en sont les suivants :

25,364 km	x	35,53 €	901,19 €
17,483 km	x	47,38 €	828,34 €
cabine téléphonique & sous répartiteur :			
1,50 m ²	x	23,69 €	35,54 €
			1 765,07 €

• Demande préfectorale : Vidéo Surveillance

Devant la recrudescence du vandalisme, les conseillers municipaux ont déjà évoqué la possibilité d'installer, comme le font d'ailleurs d'autres collectivités, des caméras vidéo surveillance pour protéger les locaux communaux et leurs annexes.

Celles-ci seront donc situées sur la voie publique et dans des locaux nécessaire au travail du personnel. De ce fait, il convient de solliciter des autorisations préfectorales pour l'installation de chaque caméra.

CONSEIL du 17.05.10 suite

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour monter les dossiers de demande d'autorisation (un par caméra) et procéder, si autorisation donnée, à ces installations puisque l'achat de ces équipements est prévu au budget primitif de cette année.

● **Entretien des tombes du cimetière**

Les travaux d'entretien du cimetière incombant aux communes sont les allées, les espaces verts et certaines sépultures bien précises (ex : les soldats morts pour la France, les personnes inhumées sous x...). Chaque concessionnaire a l'obligation d'entretenir sa tombe ou l'emplacement qui lui est réservé, même sans sépulture.

Dans notre cimetière communal, beaucoup de tombes sont en état d'abandon, donc non entretenue (friches, pierre tombale en mauvais état). Une procédure de reprise des concessions relevables est en cours. Celle-ci devrait aboutir dans un délai de deux mois.

Par contre plusieurs sépultures, non relevables actuellement, sont aussi à l'état d'abandon. M. Lordi propose que l'on instaure un système d'abonnement annuel d'entretien. Dans ce cas, la commune l'assurera en échange d'une redevance facturée au concessionnaire.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à ce principe. Il est décidé de se renseigner sur la faisabilité de ces contrats d'entretien et de les redéfinir plus précisément en commission avant de délibérer.

● **Virement de crédit**

Il s'agit d'une erreur commise lors de l'élaboration du budget. Sur le compte 1641 (remboursement d'emprunt en capital), il a été pris un montant de 9 174 € à la place de 9 714 €. Le Conseil Municipal accepte de remettre la somme de 540 € sur ce compte.

Les articles suivants sont mouvementés :

- 1641 : + 540 €
- 678 : - 540 €
- en passant par le compte 021 (recettes – virement de la section de fonctionnement) au compte 023 (dépenses virement à la section investissement).

QUESTIONS DIVERSES

● **Absence non justifiée des conseillers**

M. Plé fait remarquer que certains conseillers sont absents depuis plusieurs séances, sans avoir donné un pouvoir ou s'être fait excusé. Il demande pourquoi ces personnes ne sont pas démissionnaires. M^{me} Alquier se propose de revoir ou recontacter des personnes.

● **Qualité de l'eau**

Une émission doit être diffusée à ce sujet très prochainement sur FR3. C'est un propos préoccupant qui peut être discuté avec notre Syndicat des Eaux.

● **Transport Scolaire**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier envoyé par la Communauté de Communes des Andelys - service transport scolaire, concernant les tarifs applicables pour l'année 2010-2011, soit, comme l'an passé 60 € pour les collégiens et lycéens.

Le Conseil Municipal décide que la totalité de cette somme sera recouverte auprès des familles.

● **Maison de Village**

M. Treglos fait remarquer que des plaques, au bord du plafond de la salle risquent de tomber et qu'il faudrait les clipser. Il s'agit d'un travail en hauteur que notre ouvrier d'entretien ne peut assurer. Il est décidé de recourir à une entreprise.

● **Travaux de peinture au logement**

M^{me} Alquier remercie MM. Auloy et Treglos pour la main d'œuvre qu'ils ont offerte pour la remise en état de la peinture du logement.

Le Conseil Municipal examine la candidature à la location d'un jeune couple et donne son accord pour que M^{me} Alquier ou un de ses adjoints signe le bail dans les mêmes conditions que les locataires précédents.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Philippe PLE, Alain TRÉGLOS.

Excusés : Blandine OLDRA, Marie-Claire POEZEVARA, Bruno ARGENTIN, Gérard MOREAU (pouvoir donné à M. TRÉGLOS), François LEHALLEUR.

Absents : Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.



OSMOSE...

Je pense foncièrement que comprendre la nature, c'est avant tout savoir la voir, l'observer et la comprendre...

Je rebondis ici sur l'appel à la « prise de conscience » que nous propose Lucien Caillot dans son « Vivre à la campagne » (p.16).

Et je vous propose l'équation suivante :

- 3 « animaux » marginalement différents en termes de gabarits et de modes de vie : félidé, canidé, équidé.
- rien que du « bâtard » abandonné / maltraité
- poids respectifs :
chat | 3,2 kg | chien | 35,7 kg | poney | ~400 kg

Et pourtant malgré ces différences flagrantes, dès la première rencontre, le résultat fut... **une osmose totale.**

Au point même que la chienne broute les mêmes végétaux que son nouveau pote camargais et que la chatte se toilette sous ce nouveau complice, et ce en toute « naturalité »...

Étonnant, non ?!

À mon avis, nous, les « humains », on a du loucher une marche...

■ A.C.

> SI VOUS AVEZ UNE PHOTO « SYMPA » ACCOMPAGNÉE D'UNE ANECDOTE QUE VOUS SOUHAITEZ PARTAGER, N'HÉSITEZ PAS !

• Approbation du compte-rendu du conseil en date du 17 mai 2010

En ce qui concerne l'absence de conseillers, en général à tous les conseils, M. Plé fait remarquer qu'il ne parlait pas de démission mais qu'il s'inquiétait tout simplement de la raison de ces absences.

• Cimetière :

Entretien des tombes et modification du règlement

Lors du précédent conseil, il avait été évoqué la possibilité d'un entretien annuel par la commune avec l'établissement d'une redevance. Renseignements pris, çà n'est pas légal.

Cependant, en cas de péril d'une sépulture, la commune a la possibilité de mettre en demeure un concessionnaire de procéder à son entretien. Cette procédure rend obligatoire ledit entretien. Si celui-ci est défaillant, la commune doit alors se substituer au titulaire de la concession et faire effectuer les travaux qui seront alors à la charge dudit concessionnaire.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance du nouveau règlement intérieur qui est adopté à l'unanimité. Il est consultable en mairie et développe les chapitres suivants :

- Le droit à l'inhumation
- Le choix des emplacements des sépultures
- Les horaires d'ouverture et l'obligation de respect des lieux
- Les règles relatives aux travaux, dont travaux obligatoires pour l'acquisition ou le renouvellement d'une concession
- Les types de concessions (familiales ou individuelles) et leur durée, à savoir 30 ans ou 50 ans pour les concessions de terrain et 15 ans, 30 ans ou 50 ans pour les concessions dans le columbarium
- Les droits et obligations du concessionnaire
- Les sépultures abandonnées
- Les règles applicables aux exhumations et inhumations.

Nouvelles procédures pour sépultures abandonnées

Pour ce qui concerne la procédure actuelle de l'état d'abandon des sépultures, les procès-verbaux de constat d'abandon ont été établis le 19 juin dernier et celles-ci pourront être relevées à partir du 19 juillet 2010.

Certaines tombes n'ont pas été incluses dans la première procédure, mais après avoir fait un nouveau point, il convient de lancer une nouvelle procédure pour d'autres emplacements. Celle-ci se fera, comme la première sur une durée de trois ans. Le Conseil Municipal en prend note et en donne son accord.

• Besoin occasionnel de personnel

Les collectivités locales ont la possibilité de recruter des agents non titulaires pour des besoins saisonniers, avec une possibilité maximale de six mois sur une période de douze mois. Ces contrats sont bien destinés à faire face à un besoin occasionnel.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste occasionnel pour l'entretien des bâtiments et espaces verts pour faire face aux surcroîts de travail passagers. Ce poste, comme celui des remplaçants, sera rémunéré sur la base du 4^{ème} échelon de l'échelle 3.

• Tarif de mise à disposition de la Maison de Village

- Coût de la réservation de la salle :

Chauffage	Sans	Avec
Une journée	135 €	180 €
Une journée et demie	175 €	230 €
Deux jours (ou un week-end)	200 €	280 €
Deux journées et demie	235 €	330 €
Trois jours	265 €	380 €

- Location du mobilier :

Option 1 : 10 tables + 60 chaises :	50 €
Option 2 : 15 tables + 90 chaises :	70 €
Option 3 : 27 tables + 150 chaises :	110 €

La mise à disposition de la salle est souvent demandée, dès le vendredi après-midi. Ce qui est possible, seulement dans le cas où il n'y a pas d'activités associatives le soir. La salle a déjà été demandée

également pour trois jours, dans le cas d'un week-end prolongé. Ce qui explique les nouvelles tarifications pour deux jours et demi et trois jours.

Le cas des annulations de location qui empêche d'autres personnes d'avoir pu louer est évoqué. Il faudra inclure dans le règlement les modalités de dédits. Dans ce cas, un chèque de caution du montant du dédit pourrait être déposée en plus de la caution initialement fixée.

• Tarifs des repas au restaurant scolaire

Les tarifs sont revus de la façon suivante :

•• Enfants domiciliés à Port-Mort et déjeunant de manière régulière ou non au restaurant scolaire:

1 enfant	: 3,50 €
2 enfants	: abattement de 5 %
3 enfants et plus	: abattement de 10 %

- Tarif des carnets payables d'avance

Carnet de 10 repas :	35 €
Carnet de 20 repas :	70 €

-- Pour 2 enfants

Carnet de 10 repas :	33,25 €
Carnet de 20 repas :	66,50 €

-- Pour 3 enfants

Carnet de 10 repas :	31,50 €
Carnet de 20 repas :	63,00 €

•• Enfants domiciliés hors commune

Tarif unique, sans abattements :	4,60 €
Carnet de 10 repas :	46,00 €
Carnet de 20 repas :	92,00 €

Il est décidé de reconduire le même fonctionnement que l'année scolaire passée, à savoir la vente de tickets à acheter en mairie avant le jour du repas.

Toute inscription au restaurant scolaire est conditionnée par une inscription préalable en mairie avec l'établissement d'un dossier complet des pièces demandées.

• Infraction pendant les heures de travail :

Constitution partie civile

Il s'agit d'une infraction au Code de la Route qui a été commise pendant les heures de travail avec le véhicule de la commune, laquelle infraction est passible d'une sanction pénale.

Compte-tenu des circonstances le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se porter partie civile dans le procès. M^{me} Alquier est mandatée pour effectuer toutes les démarches dans ce sens.

• Point sur le P.P.R.T. NUFARM (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Le rayon couvrant cette zone doit être diminué compte tenu du changement d'activité sur le site de la zone industrielle de Gaillon/Saint-Pierre-la-Garenne. La zone concernant notre commune sera réduite aux ouvrages de Voie Navigable de France et une partie de la rue de la Roque.

Actuellement un hangar, pour l'instant agricole, est classé pour partie dans cette zone, il sera vraisemblablement inclus en totalité dans la zone du PPRT.

Il n'est pas prévu de procéder à des expropriations ou à des délaissements d'habitations. Il pourra cependant être exigé des pièces de confinement dans certaines zones.

Le nouveau périmètre ainsi défini conditionne la future utilisation de l'usine que toute transformation ou toute extension d'activité devra respecter.

Une réunion publique aura lieu sur ce sujet au mois d'octobre 2010.

Ce n'est que lorsque toutes les formalités d'établissement du nouveau périmètre du PPRT Nufarm seront établies, que nous pourrons modifier le Plan Communal de Sauvegarde pour tenir compte de sa diminution.

CONSEIL du 26.06.10 *suite*

M^{me} Alquier après avoir évoqué ce point informe les conseillers du suivi par rapport à la demande de transformation de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Un responsable de la Direction Départementale du Territoire de l'Eure a été contacté afin d'effectuer un pré diagnostic et nous aider ainsi à rédiger le cahier des charges applicable à l'orientation à donner à notre commune.

● Compte-rendu du Conseil d'Ecole

L'école envisage la mise en place d'une classe de découverte pour l'année scolaire à venir et sollicite un appui financier de la mairie. Le Conseil Municipal n'y est pas opposé et attend des détails sur cette activité. Les locaux de la Maternelle et du Restaurant Scolaire, et si nécessaire une classe de Primaire, seront mis à disposition au mois de juillet pour le déroulement du Centre de Loisirs.

Les effectifs pour la rentrée scolaire sont les suivants :

- Maternelle : 32 élèves pour les deux classes
- Primaire : 59 élèves pour les trois classes.

Compte tenu du faible effectif des enfants qui seront scolarisés en maternelle, le conseil municipal décide qu'un poste d'ATSEM sera suffisant pour la rentrée et supprime les heures complémentaires mises en place pour la deuxième classe.

M^{me} Alquier informe les conseillers que notre école a été victime d'une tentative de cambriolage dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 juin. Les serrures de l'école maternelle ont été endommagées, sans qu'il y ait eu vol. L'issue de secours de l'école primaire a été forcée. Il semblerait que l'alarme ait dissuadé les malfrats.

● Compte-rendu réunion du Syndicat d'Electricité

La chambre régionale des comptes a émis quelques observations sur la gestion du syndicat. Ces points concernent :

- Le prêt au commune pour les paiements en plusieurs annuités pour les renforcements de réseaux. Désormais ces échéanciers ne seront plus possibles.
- Les participations du syndicat pour les enfouissements de réseau liés uniquement à l'esthétisme (qui n'est pas considéré comme la mission du SIEGE dont les compétences sont l'approvisionnement)
- L'obligation d'organiser une réunion supplémentaires dans l'année pour arriver à une réunion par trimestre. Il faut cependant savoir que la tenue d'une assemblée oblige le syndicat à louer une salle au Cadran à Évreux, puisque toutes les communes de l'Eure sont représentées. La tenue d'une réunion est donc onéreuse.

Les communes doivent faire le point sur les travaux qui seront à entreprendre dans le courant de l'année 2011 pour faire parvenir leurs besoins au Syndicat d'Electricité avant le 15 juillet.

Dans le cadre des économies d'énergie, il est possible de modifier des points d'éclairage publique en remplacement les ampoules classiques par des leds. La commission des travaux étudiera cette possibilité pour lancer éventuellement une première tranche de rénovation d'éclairage.

● Date du prochain Conseil Municipal

Celle-ci est fixée au jeudi 5 août 2010, notamment pour entériner la première procédure d'abandon des sépultures.

● Indemnités logement : Instituteur non logé

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier préfectoral indiquant le montant de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non logés pour l'année 2010, à savoir 205,75 € par mois. Il en donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

● Bail consenti pour le local des infirmières

M^{me} Brohan a pris sa retraite et il convient de signer un nouveau bail avec sa remplaçante. M^{me} Alquier est chargée de signer le nouveau bail avec M^{mes} Saunier Nicole et Goulay Sylvie, dans les mêmes conditions que le bail précédent.

Par ailleurs, la commission des travaux note qu'il faut prévoir de changer le chauffe-eau.

NOUVEAU

Artisan
Tailleur de Pierre
 Création et Restauration de
 Cheminée, Escalier, Fontaine...
 Relevés et dessins sur D.A.O

Christophe
CHAPEL

Tél/Fax : 02.32.52.88.85. Port. : 06.43.15.67.36.
 23, rue de la Mi-voie. 27940 Port-Mort.

● Intervention voirie par la C.C.A.E.

M. Moreau et M^{me} Alquier ont fait le tour du village pour recenser les problèmes sur la voirie communale. Suite à cela, la Communauté de Communes est intervenue. M. Moreau se plaint de qualité de certaines interventions et va recontacter le service voirie.

● Stationnement des camping-car

M. Plé demande où en est le souhait de prévoir un stationnement pour les camping-cars. M^{me} Alquier lui rappelle que les conseillers intéressés par cet équipement doivent fournir un projet chiffré.

● Feux de broussaille dans les jardins

La gêne des feux de broussaille dans les jardins est évoquée. Plusieurs personnes s'en plaignent. M^{me} Alquier informe le Conseil Municipal que ces pratiques sont interdites par arrêté préfectoral.

● Centre de loisirs

Les élus s'étonnent du manque de contact des services de la C.C.A.E. avec la mairie pour le déroulement du centre de loisirs quant à son organisation dans nos locaux communaux.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Philippe PLE, Alain TRÉGLOS.

Excusés : Blandine OLDRA, Marie-Claire POEZEVARA, Bruno ARGENTIN, Gérard MOREAU (pouvoir donné à M. TRÉGLOS), François LEHALLEUR,.

Absents : Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

PERMANENCES

2^{EME} SEMESTRE 2010

Laure DAEL, Conseillère Générale

Mardi 7 septembre

Mardi 9 novembre

de 9 h à 10 h

en mairie de Port-Mort

ou tous les jours, sur rendez vous, à :

Permanence des Andelys

Mairie des Andelys

02 32 54 89 74

06 70 51 44 12

E-mail : laure.dael@cg27.fr



SUDOKU'S 17 par *Sudoku Infini® Mindscape®*

NOUVEAU



**MAISON DE VILLAGE
TARIFS 2010**

Coût de la réservation de la SALLE

| hors mobilier |

Chauffage	Sans	Avec
Une journée	135 €	180 €
Une journée et demie	175 €	230 €
Deux jours (ou un week-end)	200 €	280 €
Deux journées et demie	235 €	330 €
Trois jours	265 €	380 €

Location de MOBILIER

| dans le cadre d'une réservation |
| et pour utilisation à l'intérieur de la salle |

Option 1 : 10 tables + 60 chaises	50 €
Option 2 : 15 tables + 90 chaises	70 €
Option 3 : 27 tables + 150 chaises	110 €

SOLUTIONS JEUX 50

MOTS FLÉCHÉS 25

T	T	E	B	A	K	A								
P	O	T	E	N	T	I	E	L	L	E	M	E	N	T
P	A	L	U		N	U	A	I	T		P	S	A	
B	I	B	L	I	O	T	H	E	C	A	I	R	E	S
N	O	U	R	R	I		N	A	I	N			S	
M	A	U	R	E		M	I	N	N	E	S	O	T	A
M		I		C	E	R	E	T		P	U	A	T	
A	B	A	Q	U	E		I	C	E	B	E	R	G	
O	P	U	S		A	S				C	L	E	F	
C	U	R	E		C	R	E	P	U		T	E		E
R	E		P	A	N		I	N	T	E	R	E	T	
A	S	S	A	I	S	O	N	N	E		R	A	T	E

SUDOKU'S 16

2	4	7	1	3	5	6	8	9
9	3	6	4	2	8	5	7	1
8	1	5	9	7	6	2	3	4
7	2	9	5	8	1	3	4	6
4	6	8	7	9	3	1	2	5
3	5	1	6	4	2	8	9	7
5	8	4	2	1	9	7	6	3
1	9	2	3	6	7	4	5	8
6	7	3	8	5	4	9	1	2

1	5	9	4	3	8	6	7	2
7	4	8	6	2	9	3	1	5
6	3	2	5	7	1	8	4	9
5	2	3	8	1	6	7	9	4
4	9	1	7	5	3	2	6	8
8	6	7	2	9	4	1	5	3
2	7	4	1	8	5	9	3	6
3	8	5	9	6	7	4	2	1
9	1	6	3	4	2	5	8	7

① Facile 9 min.

	5	2	7	3		4		9
	1		6					7
4	7	8				2	6	
	4			2		8		6
5	6	9	1					
2		7		5				
			2		1			
	9	5				1		
1		4			5		7	

② Normal 12 min.

			4		5			3
1		4	8	2		6	5	7
	8	7						4
					2		7	9
	1		9		4			
2	5		7					6
	2				7			1
	7	8			3			
		1		9	7			2

③ Difficile 18 min.

		3		8				
		8			5			
	7						1	9
1				3	8		9	2
8		5			1	3	4	
				6			4	3
6				4				
		7		9				

MOTS FLÉCHÉS 26 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

PAS DU MILIEU		DÉCOUPE LA TERRE		INSCRIRE		100M ²		LIEN		PREMIER		CALE		AMAS CHAOTIQUE
CHERCHER		TERRAIN EN PENTE		NOËL		MANCHOT		ABRIS		ACTES ROYAUX		BOSSEUR		
								PROCÉDÉ D'ÉCRITURE						
TAPAGES									PREMIÈRES		LES NOMBRES RÉELS		POSSEDA	
BLOCAGE														
			LE MIEUX					OUVRIER						
								TROISIÈME DEGRÉ						
ACCUMULATION	PAS EN VAIN										CHANGEA DE TIMBRE			
	RAYONNE													
			FILINS DE HALAGE								ET LE RESTE			
			SOUCHE								UNITÉS DE MESURE			
MESURAT	CAISSE !							ORGANE DUR			NON DIT		INSTALLER	SUR LA BRESLE
	SÉCRÉTION							VOÛTE (SE)			GOUFFRE FINANCIER !			
						DO			À MOITIÉ	COUPE-BRANCHES				
						CÉRAMIQUE				MARÉES				
MESSAGES												INDIQUE UN CHOIX		
ON Y ANALYSE												TOUCHÉ		
							À POIL							PRONOM PERSONNEL
							DES ANNÉES...							
							PETIT BISCUIT !							
GALERIES									JETÂMES AVEC VIOLENCE					
CRÊPE														
											AIGRE			

MOTS CROISÉS 45

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	T	R	A	V	E	R	S	E	E
B	O	■	P	I	P	E	A	U	X
C	C	H	I	G	I	■	C	R	I
D	S	O	■	N	A	R	R	E	S
E	I	■	B	E	N	N	E	■	T
F	N	I	O	R	T	■	M	U	A
G	S	O	L	O	■	B	E	R	N
H	■	D	E	N	T	■	N	E	T
I	R	E	T	S	■	O	T	E	E

	7	5	8	6	1	3	2	9	4
	6	4	9	5	8	2	3	1	7
	1	2	3	4	9	7	8	6	5
	3	6	7	2	4	9	5	8	1
	2	1	4	8	7	5	6	3	9
	8	9	5	3	6	1	4	7	2
	4	7	2	1	3	8	9	5	6
	9	3	6	7	5	4	1	2	8
	5	8	1	9	2	6	7	4	3

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

⇨ du LUNDI au VENDREDI ⇨

de 8 h 30 à 19 h 30

POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

⇨ SAMEDI ⇨

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

⇨ DIMANCHES ⇨ et JOURS FÉRIÉS

de 10 h à 12 h

Conseil Municipal

Maire

Guillemette ALQUIER

1^{er} adjoint

Christian LORDI

2^e adjoint

Annie DEVOUGE-BOYER

3^e adjoint

Gilles AULOY

4^e adjoint

Alain TRÉGLOS

Conseillers

Bruno ARGENTIN

Christian CHOMIENNE

François LEHALLEUR

Alain MAURIANGE

Gérard MOREAU

Blandine OLDRA

Philippe PLÉ

Marie-Claire POEZZEVARA

Mentions Légales

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27 Eure)

Dépôt légal

Août 2010

Directeur de Publication

Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction

Christian LORDI

Vice-président du Comité Consultatif Communication

Alain CLERFEUILLE

02 32 77 47 30

Membres du Comité Consultatif

Christian CHOMIENNE - Bernard CIRET

Jean-Paul CROIZÉ

Maquette

Alain CLERFEUILLE

Parution

Trimestrielle

Tirage : ~ 500 exemplaires

Internet : www.port-mort.com

Courriel : contact@port-mort.com

